

# **RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT 2025**

## Détails de la publication

Pour toute information concernant les droits de reproduction, veuillez communiquer avec [communicationspublications@sac-Indigenous Services Canada.gc.ca](mailto:communicationspublications@sac-Indigenous Services Canada.gc.ca)

<https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html> 1-800-567-9604  
ATS uniquement 1-866-553-0554

©Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de Services aux Autochtones Canada, 2025

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Annual Report to Parliament 2025.

**Message de la ministre**

**Sommaire exécutif**

**Remarques sur la terminologie**

**1. 0 Mesurer les écarts socioéconomiques**

**2.0 Soutien au transfert du contrôle et à la conception et à la prestation de services autodéterminés**

**3.0 État d'avancement des initiatives de transfert des responsabilités dans l'ensemble du Ministère**

**Conclusion : Principales priorités pour l'année à venir**

**Annexe**

## Message de la ministre



Je suis heureuse de présenter le sixième rapport annuel au Parlement. En 2024-25, nous avons travaillé en étroite collaboration avec des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour réaliser des progrès significatifs vers la réduction des écarts socio-économiques, l'amélioration du contrôle autochtone sur les services et la construction d'un avenir plus équitable où chaque personne peut s'épanouir.

Nous travaillons à redonner le contrôle des terres des Premières Nations à leurs communautés, avec 20 nouvelles Premières Nations qui se joignent cette année au Programme de gestion des terres de réserve et de l'environnement, portant le total à 148. De plus, l'Initiative de partenariats stratégiques a renforcé la participation autochtone à des projets économiques et de ressources naturelles complexes, tandis que le Programme d'entrepreneuriat autochtone continuait de financer les entrepreneurs autochtones. Ces efforts réduisent les obstacles, nivellent le terrain de jeu et stimulent la croissance économique du Canada — ce qui se reflète par une augmentation constante du revenu intérieur brut grâce à une plus grande participation autochtone dans divers secteurs.

L'avancement de la relation fiscale entre le Canada et les Premières Nations demeure au cœur de l'autodétermination et de la réconciliation. En 2024-25, nous avons élargi l'accès à la subvention de 10 ans au titre de la nouvelle relation financière, qui offre maintenant plus de 1,6 milliard de dollars par année en financement flexible à 160 Premières Nations. Le programme a également reçu 99 nouvelles manifestations d'intérêt, soulignant son importance comme outil de stabilité financière et de prestation de services autodéterminée, ancrés dans les priorités communautaires.

Nous avons continué à soutenir l'autodétermination, l'équité et la sécurité dans les domaines de la santé, des services à la famille et à l'enfance, ainsi que de l'éducation. Cela comprenait le renouvellement de 104,9 millions de dollars pour renforcer le contrôle des Premières Nations sur les services de santé, la signature d'un accord de 8,5 milliards de dollars pour réformer le Programme des Premières Nations pour l'enfance et la famille en Ontario, et la finalisation de 11 ententes régionales en éducation bénéficiant à plus de 25 000 élèves dans cinq provinces. Ces mesures affirment le droit des peuples autochtones à façonner le bien-être de leurs familles et communautés.

Les plus grands défis d'aujourd'hui incluent la crise nationale du logement et les impacts des changements climatiques, qui touchent de façon disproportionnée les peuples autochtones. Nous répondons au besoin de logements sécuritaires, modernes et abordables pour les peuples autochtones, notamment en allouant 275,2 millions de

dollars pour construire plus de 3 800 unités de logement à travers le Canada. Nous soutenons également la réponse d'urgence menée par la communauté en raison de la gravité accrue des feux de forêt, des inondations et des tempêtes. C'est pourquoi nous avons annoncé des investissements de 2,5 millions de dollars pour établir 34 nouveaux postes de coordonnateur de gestion des urgences dans les communautés à haut risque en Colombie-Britannique, portant le total à 290 postes soutenus à travers le Canada en 2024-25.

Enfin, j'adresse mes sincères remerciements à l'Assemblée des Premières Nations, aux Inuit Tapiriit Kanatami et au Conseil national métis pour leur collaboration continue et leurs contributions au rapport de cette année. Ensemble, nous restons engagés à co-développer ces rapports et à veiller à ce que les voix et perspectives des partenaires et peuples autochtones soient reflétées dans tous les aspects de notre travail commun.

**L'honorable Mandy Gull-Masty**  
Ministre des Services autochtones

## Sommaire exécutif

En vertu de la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*, la ministre des Services aux Autochtones dépose un rapport annuel au Parlement afin de présenter les mesures prises par le Ministère pour atteindre deux objectifs clés : a) combler les écarts socioéconomiques entre les personnes issues des Premières Nations, les Inuit et les Métis et les autres Canadiens; et b) les progrès réalisés en vue du transfert du contrôle des responsabilités ministérielles aux partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Le présent rapport est le sixième rapport annuel au Parlement et sert d'outil pour informer les parlementaires et la population canadienne des progrès réalisés pour atteindre les objectifs clés susmentionnés. Il vise également à accroître la transparence et la responsabilité à l'égard des partenaires et des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis avec lesquels le Ministère collabore.

Le rapport annuel 2024-25 au Parlement présente des initiatives, des investissements et des étapes importantes qui reflètent le partenariat continu avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de renforcer la gouvernance, d'améliorer la prestation de services et de promouvoir l'inclusion économique.

Reconnaissant l'importance de l'autodétermination et des solutions générées par les communautés, le rapport détaille les investissements dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation, le logement et les infrastructures, ainsi que les efforts visant à promouvoir la viabilité financière et le renforcement des capacités. Ces initiatives visent à garantir que les communautés autochtones disposent des ressources et de l'autonomie nécessaires pour façonner leur propre avenir, avec une gouvernance, une infrastructure et une prestation de services dirigées par les Autochtones, dans l'optique d'une prospérité durable.

En mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de la vie et le développement économique à long terme, le rapport souligne l'engagement pour favoriser l'autodétermination et pour relever les défis systémiques grâce à des investissements ciblés. Conformément à l'engagement continu du Canada à l'égard de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones* et du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones*, il met également en évidence le changement d'une prestation de services dirigée par le gouvernement à une gouvernance autochtone afin d'assurer que les programmes s'alignent sur les valeurs, les priorités et les aspirations des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

La première section du rapport présente des statistiques visant à mesurer la contribution économique (en ce qui a trait au revenu intérieur brut) des peuples autochtones à l'économie canadienne. Cette section couvre la période de 2012 à 2021

et intègre des données provenant de sources multiples, notamment des données administratives, des enquêtes et le recensement de la population. Cette section décrit également la manière dont le Ministère collabore avec ses partenaires pour combler les écarts socioéconomiques grâce à des investissements ciblés dans des domaines tels que les services aux Autochtones en milieu urbain, les programmes d'expansion des refuges et des logements de transition, le développement économique et touristique et l'aide au revenu. Il est important de noter que le manque de données adaptées à la culture sur le mieux-être et le statut socioéconomique des Premières Nations, des Inuit et des Métis fait en sorte qu'il est difficile de rendre compte de la réduction des écarts socioéconomiques entre les populations autochtones et non autochtones. Les données du recensement de la population sont limitées, car elles ne sont saisies que tous les cinq ans; les taux de participation des Premières Nations, des Inuit et des Métis sont faibles; et elles ne sont pas fondées sur les distinctions et ne sont pas pertinentes sur le plan culturel. Ce rapport met également en évidence les initiatives mises en œuvre en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de combler ces lacunes en matière de données et de soutenir la souveraineté des peuples autochtones en matière de données.

Ensuite, le rapport met en évidence les principales initiatives destinées à habiliter le Ministère à transférer la conception et de la prestation des services aux partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Ces efforts se concentrent sur la collaboration avec les partenaires pour renforcer les structures de gouvernance, promouvoir la viabilité financière et soutenir le développement des stratégies et de l'infrastructure nécessaires en matière de données.

Enfin, le rapport décrit en détail les progrès réalisés dans le cadre de la priorité organisationnelle de transférer progressivement les responsabilités organisationnelles aux partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Ces mises à jour sont ventilées par domaine de service et comprennent des informations sur le financement, les jalons et les engagements en cours. Afin de simplifier le processus de rédaction des rapports, la présente section vise également à donner suite aux exigences que doit respecter la ministre en matière de rapports relatifs à la *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens* en soulignant le travail entrepris en partenariat avec les Premières Nations et d'autres parties intéressées en vue d'élaborer une nouvelle loi pour remplacer ou modifier la *Loi sur les Indiens*.

Dans l'ensemble, le présent rapport couvre les principaux jalons, les initiatives et les investissements réalisés en 2024-2025 ainsi que les activités et les engagements pris pour 2025-2026.

## Remarques sur la terminologie

Tout au long du présent rapport, les termes désignant les personnes et les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis seront mis au pluriel afin de refléter la diversité et le caractère distinctif de leurs groupes et de leurs cultures. Dans un esprit de réconciliation et de renouvellement des relations, nous avons pris soin d'éviter le langage colonial et paternaliste et d'utiliser des termes respectueux qui reconnaissent les compétences et les droits inhérents à l'autonomie gouvernementale des personnes, des communautés et des nations des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Nous avons évité d'utiliser des termes historiquement nuisibles et oppressifs, sauf dans le cas où l'on renvoie à des documents historiques, à la littérature ou à des lois existantes. Compte tenu des relations constitutionnelles et législatives uniques entre la Couronne et les peuples et les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, le présent rapport utilise un langage fondé sur les distinctions. Il utilise également le terme « autochtone » dans le cas de lois, d'organisations, de programmes ou d'initiatives spécifiques.

Le présent rapport traite le « transfert des responsabilités ministérielles » et « l'exercice des compétences » comme deux concepts distincts mais connexes qui contribuent à l'objectif général de soutenir les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans la réalisation de leur autonomie gouvernementale. Il est important de faire la distinction entre ces deux éléments :

- i. le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis au moyen d'une entente entre la ministre de Services aux Autochtones et les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis;
- ii. les efforts déployés par les organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour exercer leur compétence en matière de prestation de services à leurs citoyens et membres par des moyens législatifs, ce qui suppose des compétences législatives et des pouvoirs en matière de conformité.

Aux termes de l'alinéa 7b) de la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* (2019), le ministre doit « prend[re] les mesures indiquées pour opérer le transfert progressif, à des organisations autochtones, des responsabilités du ministère en ce qui a trait à l'élaboration et à la prestation de [ces] services ». Le présent rapport renvoie donc au « transfert des responsabilités » tel que décrit dans la *Loi*, qui comprend le transfert des responsabilités ministérielles liées à l'élaboration et à la prestation de services aux partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis signifie que le Ministère se retire de la conception et de la prestation des services et qu'un partenariat évolué est établi, dans lequel le Ministère assume un rôle qui soutient l'avancement des diverses expressions d'autodétermination des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Services aux Autochtones Canada reste ouvert et déterminé à clarifier davantage les définitions et l'intention de ces concepts avec les partenaires autochtones.

De plus, Services aux Autochtones Canada reconnaît le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Pour éviter toute confusion entre le transfert des responsabilités ministérielles en matière de programmes ou de services et les ententes sur l'autonomie gouvernementale conclues avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, nous utiliserons les termes « autodétermination » ou « transfert des responsabilités ministérielles » sauf dans les cas où il est question d'ententes sur l'autonomie gouvernementale prescrites par la loi.

Le Ministère fonde sa compréhension de l'élaboration conjointe sur l'article 18 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui prévoit que « [l]es peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles ». De manière plus générale, le Ministère considère que la mise en œuvre de la Déclaration est au cœur de son travail, ce qui comprend l'obligation de consulter les partenaires autochtones et de collaborer avec eux dans le cadre du processus de mise en œuvre. Le Ministère reconnaît et respecte le fait que les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont formulé et, dans certains cas, officialisé des attentes en matière d'élaboration conjointe, y compris des principes et des pratiques exemplaires. Par exemple, le 31 janvier 2024, les dirigeants de la Nation métisse et les ministres du Cabinet se sont entendus sur les principes d'élaboration conjointe afin de déterminer comment le Canada et la Nation métisse travailleront ensemble à l'avenir. De même, la Politique sur l'Inuit Nunangat fournit un cadre par lequel les ministères fédéraux peuvent s'assurer que les politiques, les programmes et les services sont conçus en tenant compte des priorités des Inuit, ce qui soutient l'autodétermination des Inuit. Les Principes d'élaboration conjointe entre les Inuit et la Couronne orientent davantage les efforts de collaboration entre les Inuit et les partenaires fédéraux, en garantissant une mobilisation véritable et une prise de décision partagée dans le cadre de l'élaboration des politiques.

Dans le présent rapport, le terme « institution » désigne les organisations conçues, établies et dirigées par les Premières Nations, les Inuit ou les Métis, avec lesquelles Services aux Autochtones Canada travaille actuellement ou a l'intention de travailler.

Le rapport utilise le sigle 2ELGBTQI+ pour désigner les membres de la communauté bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexuelle et asexuelle. Le signe « + » reconnaît d'autres identités non couvertes par le sigle. De plus, le terme « distinctions+ » est utilisé pour refléter la nécessité de prendre en compte la diversité parmi les Premières Nations, les Inuit et les Métis dans tout le Canada, en reconnaissant que les identités et les expériences des Premières Nations, des Inuit et des Métis sont façonnées par de nombreux facteurs qui se recoupent, notamment le genre et l'identité sexuelle, l'âge, le handicap, la géographie et le lieu de résidence, le lien avec la culture et la communauté, les histoires uniques et distinctes des communautés et d'autres facteurs.

## 1. 0 Mesurer les écarts socioéconomiques

Les écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone sont généralement mesurés en comparant divers indicateurs socioéconomiques entre les deux groupes, par exemple les taux d'emploi, le revenu moyen, les taux de pauvreté, la qualité du logement, etc. Au cours des deux dernières années, le Ministère a utilisé les données du recensement et de l'Indice de bien-être des communautés pour évaluer ces écarts. Ces sources ne sont mises à jour que tous les cinq ans, et le prochain cycle est prévu pour 2026.

En attendant que le prochain cycle de ces données soit disponible pour réévaluer ces lacunes, d'autres outils peuvent fournir des informations précieuses dans l'intervalle. D'autres sources, telles que des rapports menés par des Autochtones, des études de cas, des publications universitaires et des exemples de réussite communautaire, peuvent apporter des informations précieuses, mais leur portée, leur fréquence et leur couverture géographique sont souvent limitées. Contrairement à d'autres sources, le Compte économique des peuples autochtones (CEPA) fournit des données nationales normalisées et actualisées visant à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant la richesse, la prospérité et la productivité à long terme. En particulier, le Compte économique des peuples autochtones (CEPA) offre une nouvelle approche fondée sur les points forts pour compléter ces mesures périodiques. Élaboré pour fournir des données annuelles, le CEPA mesure les contributions économiques et la participation des peuples autochtones à l'économie canadienne, offrant ainsi des informations précieuses et prospectives qui permettent de soutenir le développement économique et la prise de décision menés par les Autochtones.

La présente édition du rapport utilise les données du CEPA pour mettre en évidence les contributions économiques des peuples autochtones, en concentrant l'analyse sur les points forts actuels plutôt que sur les écarts ou les déficits. Les prochaines versions du CEPA devraient permettre de mesurer la productivité et la prospérité des Autochtones, ainsi que les écarts avec les populations non autochtones, qui sont tous des moteurs clés de la croissance inclusive et de la réconciliation économique.

### 1.1 Contributions économiques des Autochtones

Dans le cadre de ses efforts pour respecter son engagement à faire progresser la réconciliation économique et à combler les écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone au Canada, Services aux Autochtones Canada (SAC) a collaboré étroitement avec Statistique Canada pour concevoir le Compte économique des peuples autochtones (CEPA<sup>ii</sup>).

Élaboré au cours des cinq dernières années<sup>iii</sup>, le CEPA établit un nouveau cadre pour mesurer les contributions économiques des peuples autochtones – y compris le revenu intérieur brut (RIB), la production, les emplois et les données sectorielles – dans le temps et selon la région et le groupe autochtone.

Le CEPA fournit aux gouvernements, organisations et communautés autochtones ainsi qu'aux décideurs politiques les données nécessaires pour soutenir une croissance économique autodéterminée, améliorer la productivité et favoriser la prospérité à long terme. Il joue également un rôle clé en rendant visibles les contributions des peuples autochtones, en soutenant les efforts visant à garantir que les peuples autochtones participent équitablement à l'économie canadienne et en bénéficient équitablement ainsi qu'en apportant un éclairage unique sur les progrès réalisés en matière de réconciliation économique.

Publié pour la première fois en 2022, le CEPA couvre actuellement la période de 2012 à 2022. Il intègre des données provenant de sources multiples – notamment des données administratives, des enquêtes et le Recensement de la population<sup>iv</sup> – afin d'estimer les principaux indicateurs macroéconomiques liés aux peuples autochtones. Il comprend notamment le revenu intérieur brut (RIB), qui mesure le revenu généré par les salaires et l'activité commerciale et qui est souvent désigné comme le produit intérieur brut (PIB) selon les revenus, à l'exclusion des impôts et des subventions sur les produits et les importations<sup>v</sup>.

### **Tendances nationales des contributions économiques des Autochtones**

En 2022, les Autochtones ont généré 60,2 milliards de dollars en activité économique, soit 2,3 % du RIB national. Cela souligne le rôle important que jouent les peuples, les entreprises et les communautés autochtones dans le façonnement du paysage économique du pays.

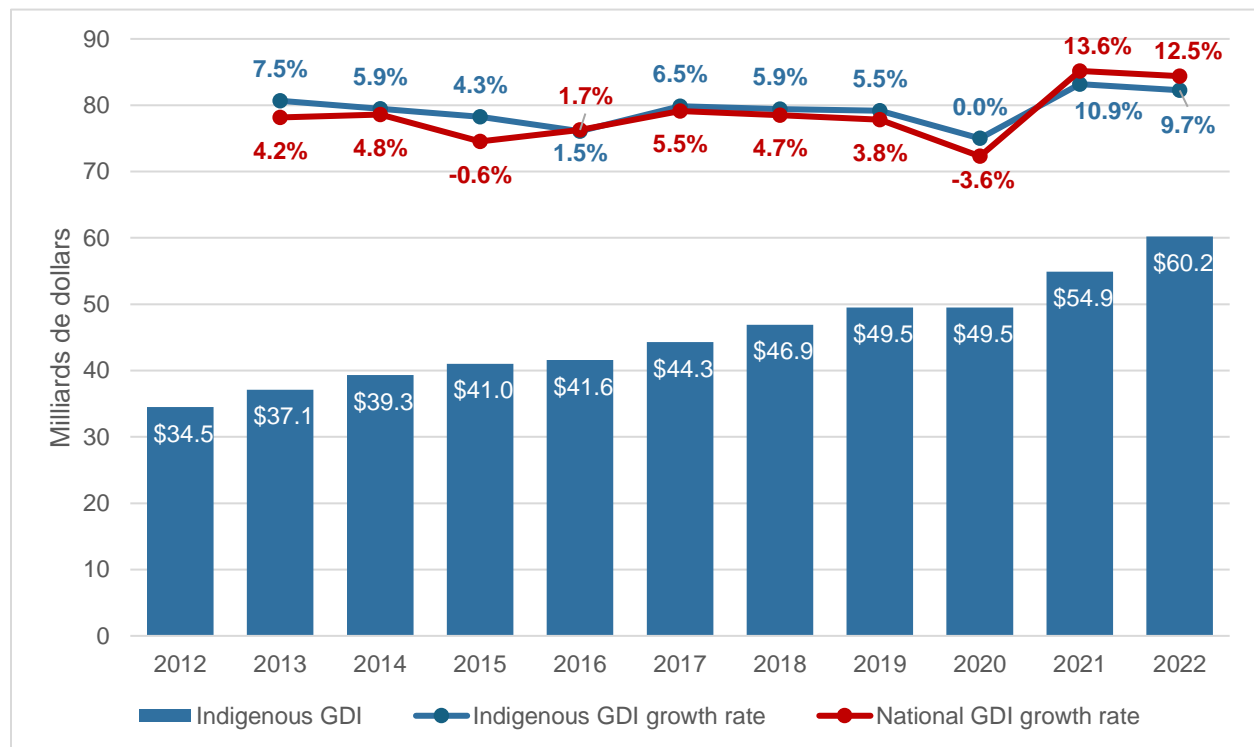
La ventilation du RIB par groupe autochtone – Premières Nations, Métis, Inuit, plusieurs identités autochtones ou autre identité autochtone<sup>vi</sup> – et par lieu de résidence (dans les réserves ou hors réserves) n'est disponible que pour les années de recensement (2015 et 2020). En 2020, ce sont les Premières Nations qui ont le plus contribué au RIB des Autochtones, avec 24,6 milliards de dollars (49,7 %), suivies des Métis avec 20,8 milliards de dollars (42,0 %), des Inuit avec 2,3 milliards de dollars (4,7 %) et des autres groupes d'identité autochtone avec 1,8 milliard de dollars (3,6 %). Cette même année, 90,5 % du RIB des Autochtones provenait de personnes vivant hors des réserves. Ces tendances correspondent largement à la répartition de la population : en 2021, la population autochtone s'élevait à 1 807 250 personnes, dont 62,3 % de membres des Premières Nations (46,0 % d'Indiens inscrits et 16,3 % d'Indiens non inscrits), 32,4 % de Métis, 3,9 % d'Inuit et 1,4 % de personnes ayant une autre identité autochtone. Sur l'ensemble de la population, 322 805 personnes (17,9 %) vivaient dans les réserves et 1 484 445 (82,1 %) hors réserves.

Entre 2012 et 2022, le RIB des Autochtones a régulièrement augmenté, passant de 34,5 à 60,2 milliards de dollars (+74,5 %), comme le montre la figure 1. Ce taux de croissance a varié au cours des dernières années, et aucune croissance n'a été enregistrée en 2020, principalement en raison de la pandémie de COVID-19. Le RIB des Autochtones a fortement rebondi en 2021, augmentant de +10,90 % grâce à la

reprise de l'économie. Les autres années, les taux de croissance annuels ont varié entre +4,3 % et +9,7 %, à l'exception de 2016, où une hausse modeste de +1,5 % a été enregistrée. Au cours de la même période, les taux de croissance du RIB des Autochtones ont toujours dépassé les taux de croissance du RIB national, sauf en 2016, en 2021 et en 2022. Cette tendance illustre la contribution économique croissante des peuples, des entreprises et des communautés autochtones, tant en termes absolus que relatifs.

Le RIB des Autochtones a également augmenté de manière significative dans l'ensemble des groupes autochtones entre 2015 et 2020. Les Premières Nations ont connu la plus forte hausse, soit 5,3 milliards de dollars (27,5 %), suivies des Inuit (0,3 milliard de dollars ou +15,0 %) et des Métis (2,3 milliards de dollars ou +12,4 %).

Figure 1. Revenu intérieur brut des Autochtones, Canada, de 2012 à 2022



Billions of Dollars	Milliards de dollars
Indigenous GDI	RIB des Autochtones
Indigenous GDI growth rate	Taux de croissance du RIB des Autochtones
National GDI growth rate	Taux de croissance du RIB national

Source : Services aux Autochtones Canada, Tabulations personnalisées, Compte économique des peuples autochtones, de 2012 à 2022.

## **Tendances des contributions économiques des Autochtones sur le plan régional**

Les contributions économiques des Autochtones varient considérablement d'une région à l'autre. En 2022, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique représentaient collectivement plus de 50 % du total du RIB des Autochtones, tandis que la part de l'Atlantique représentait environ 7 %. Cette section présente les données du RIB ventilées par province et territoire. Des informations supplémentaires sur les emplois occupés par les Autochtones, par genre, par secteur d'activité et par province et territoire, sont disponibles en annexe.

### **Provinces de l'Atlantique**

La population autochtone des provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) s'élevait à 135 660 personnes en 2021, soit 7,5 % de la population autochtone au Canada et 5,7 % de la population totale de la région. Malgré la taille plus modeste de leur population dans les provinces de l'Atlantique, les peuples autochtones ont contribué à 6,9 % du total du RIB des Autochtones et à 10,7 % du RIB global de la région en 2022.

Dans la région de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse occupait le premier rang pour ce qui est du RIB des Autochtones en 2022. Cependant, de 2012 à 2020, Terre-Neuve-et-Labrador a été la province qui a le plus contribué au RIB des Autochtones de la région en affichant des valeurs constamment élevées et croissantes. Cette tendance s'est inversée en 2021 et 2022, lorsque la Nouvelle-Écosse a pris la tête. Bien qu'elle soit plus petite, l'Île-du-Prince-Édouard affiche la plus forte croissance du RIB des Autochtones au Canada; la province a plus que doublé son RIB entre 2012 et 2022. Au cours de la même période, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont enregistré une augmentation constante de leur RIB des Autochtones.

### **Québec et Ontario**

En 2022, près d'un quart du RIB des Autochtones a été généré en Ontario, soit 23,7 % du total. Toutefois, cela ne représente que 1,4 % du RIB global de l'Ontario. Les peuples autochtones au Québec ont généré 11,5 % du total du RIB des Autochtones et 1,4 % du RIB global du Québec. Ces proportions reflètent la population autochtone des deux provinces, qui s'élevait au total à 611 600 personnes en 2021, soit 33,8 % de la population autochtone au Canada et 2,7 % de la population totale de la région. Entre 2012 et 2022, le RIB des Autochtones a augmenté régulièrement dans les deux provinces, bien que la croissance ait ralenti en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Ce ralentissement a été suivi d'un fort rebond en 2021, et cette tendance a été observée dans l'ensemble du pays.

## Provinces de l'Ouest

Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique représentaient ensemble 53,5 % du total du RIB des Autochtones en 2022. Le Manitoba affichait le RIB des Autochtones le plus élevé par rapport au RIB provincial, soit 7,8 %, suivi de la Saskatchewan (4,3 %), de la Colombie-Britannique (3,0 %) et de l'Alberta (2,2 %). La population autochtone de ces provinces s'élevait au total à 999 755 personnes en 2021, soit 55,3 % de la population autochtone du Canada et 8,7 % de la population totale de la région. Entre 2012 et 2022, les quatre provinces ont connu une croissance considérable du RIB des Autochtones, qui a été marquée par un ralentissement en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et une reprise en 2021. La Colombie-Britannique a enregistré le RIB des Autochtones le plus élevé de la région de l'Ouest en 2022, soulignant son rôle de premier plan dans l'économie autochtone au Canada.

## Territoires

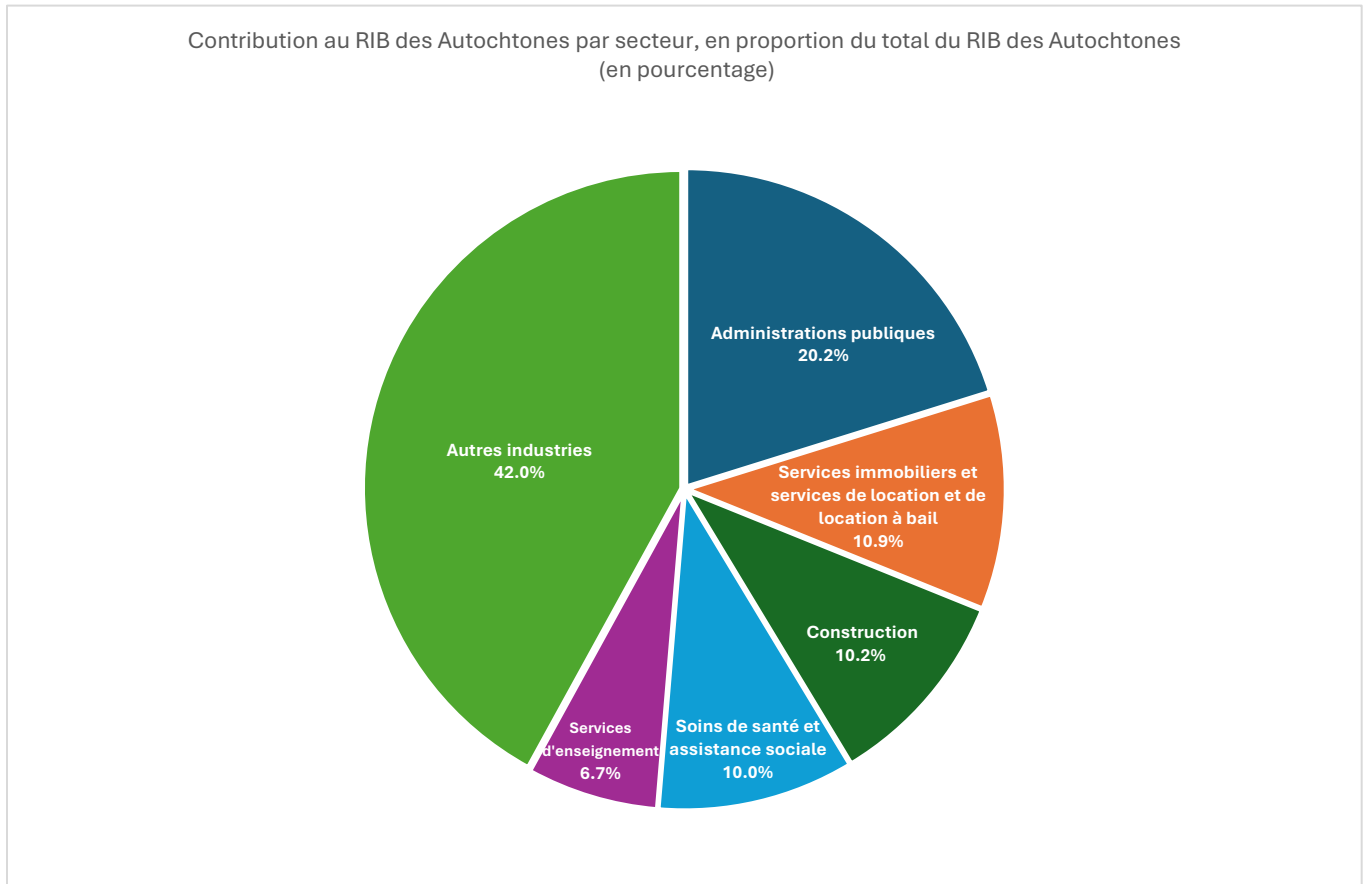
En 2022, le RIB des Autochtones dans les territoires représentait 4,5 % du total du RIB des Autochtones, mais représentait une part beaucoup plus importante de l'économie de chaque territoire. Cette année-là, le RIB des Autochtones a représenté 27,7 % du RIB total du Nunavut, suivi par 19,6 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 12,9 % au Yukon. Comme dans d'autres régions, ces contributions correspondent au poids démographique des Autochtones : en 2021, la population autochtone dans les territoires s'élevait à 60 235 personnes, soit 51,7 % de la population de la région et 3,3 % de la population autochtone au Canada. Dans l'ensemble des territoires, le Yukon a enregistré le RIB des Autochtones le plus élevé sur la période de 2012 à 2022, tandis que le Nunavut affichait le RIB des Autochtones le plus élevé en 2022.

## Analyse sectorielle du RIB des Autochtones

### Industries clés

Les peuples autochtones au Canada contribuent à un large éventail d'industries, et le secteur de l'administration publique joue un rôle de premier plan dans le RIB des Autochtones. Les autres secteurs clés sont les services immobiliers et services de location et de location à bail, la construction, les soins de santé et l'assistance sociale, ainsi que les services d'enseignement.

Figure 2. Facteurs de contribution au RIB des Autochtones, par secteur d'activité, Canada, 2022



Source : Services aux Autochtones Canada, Tabulations personnalisées, Compte économique des peuples autochtones, 2022.

### Différences sectorielles régionales dans le RIB

En 2022, l'administration publique était le secteur qui contribuait le plus au RIB des Autochtones dans toutes les régions. Dans les provinces de l'Ouest, le secteur des services immobiliers et services de location et de location à bail était également important, se classant au deuxième rang des secteurs ayant contribué au RIB des Autochtones en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

Les secteurs des ressources naturelles ont joué un rôle particulièrement important dans les régions riches en ressources. En Alberta, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, l'exploitation des mines, des carrières, du pétrole et du gaz est l'un des principaux secteurs contribuant au RIB des Autochtones. Cela illustre le lien étroit entre l'activité économique autochtone et la répartition géographique des

ressources naturelles, car de nombreuses communautés autochtones et territoires traditionnels sont situés dans des régions riches en minéraux, en pétrole et en gaz.

Le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse reste également vital pour de nombreuses communautés autochtones. En 2020, ce secteur a représenté une contribution de 1,1 milliard de dollars au RIB des Autochtones, soit 2,2 % du total. Sur cette somme, 0,6 milliard de dollars étaient attribuables aux Premières Nations, soit 51,2 % du RIB des Autochtones du secteur. En 2022, ce secteur a continué à jouer un rôle important dans les provinces, notamment en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec.

La construction a été systématiquement classée parmi les cinq premiers secteurs contribuant au RIB des Autochtones dans presque toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Nunavut. La part de ce secteur était particulièrement importante en Alberta, en Colombie-Britannique et au Québec.

Dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, le fort taux d'emploi autochtone dans les soins de santé et les services communautaires en a fait un secteur clé de contribution au RIB des Autochtones, en particulier dans les régions à forte population autochtone, telles que les provinces de l'Ouest. Ce secteur a également contribué de manière significative au PIB des Autochtones dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario.

Les services d'enseignement ont également contribué de manière importante à l'activité économique autochtone dans d'autres provinces et territoires, se classant parmi les quatre premiers secteurs contribuant au RIB des Autochtones au Nunavut, au Manitoba, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Le secteur de la fabrication a joué un rôle clé au Québec et en Ontario, ce qui illustre l'importance de ce secteur pour l'économie, les entreprises et les communautés autochtones, en particulier dans les régions dotées de centres industriels et de production bien établis. En outre, le secteur du transport et de l'entreposage a contribué de manière modérée au RIB des Autochtones en Colombie-Britannique, contribution qui a été soutenue par les solides réseaux logistiques et commerciaux de la région.

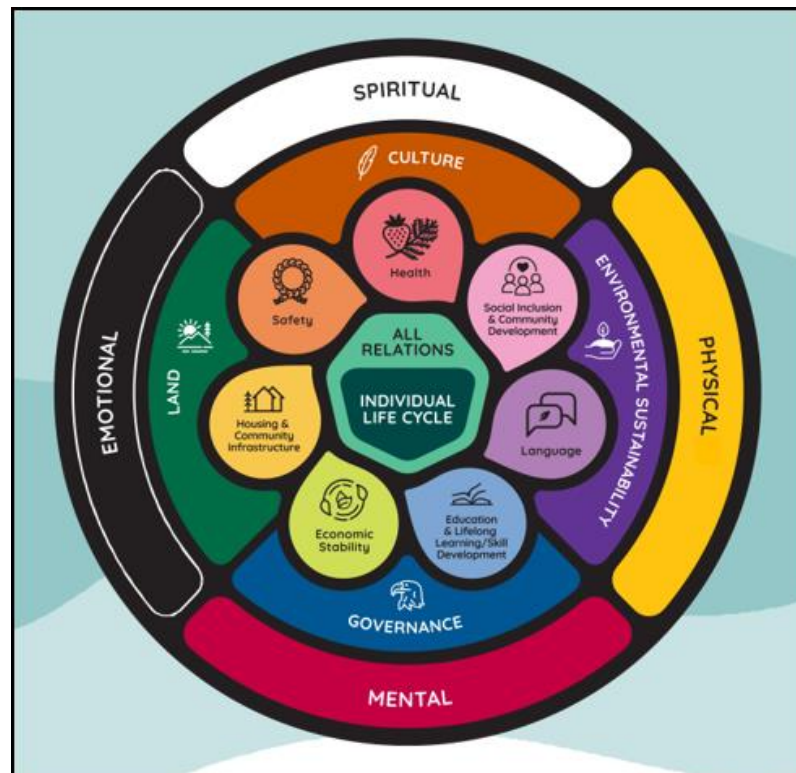
### **Perspectives d'avenir**

Le CEPA offre une perspective précieuse sur les contributions des peuples autochtones à l'économie canadienne, en soulignant la croissance régulière du RIB des Autochtones et l'augmentation de la participation des Autochtones à divers secteurs. Il est important de noter qu'il a également fourni de nouvelles informations sur les contributions et la participation par région et par secteur, informations qui n'étaient pas disponibles auparavant. Ces données détaillées permettent d'élaborer des politiques et des stratégies fondées sur des données probantes dans le but de promouvoir une croissance inclusive et une prospérité partagée.

La collaboration continue sur ces outils entre Services aux Autochtones Canada et les organisations autochtones améliorera la collecte et la disponibilité de données pertinentes et détaillées et permettra d’explorer des dimensions clés connexes telles que la productivité et la prospérité des Autochtones.

## 1.2 Cadre national axé sur les résultats (CNAR)

### Achèvement de la consultation menée par le gouvernement et produits finaux



SPIRITUAL	SPIRITUEL
CULTURE	CULTURE
PHYSICAL	PHYSIQUE
ENVIRONMENTAL SUSTAINABILITY	DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE
EMOTIONAL	ÉMOTIONNEL
LAND	TERRITOIRE
MENTAL	MENTAL
GOVERNANCE	GOVERNANCE
INDIVIDUAL LIFE CYCLE	CYCLE DE VIE DE LA PERSONNE
ALL RELATIONS	TOUTES LES RELATIONS

Health	Santé
Safety	Sécurité
Social Inclusion & Community Development	Inclusion sociale et développement communautaire
Housing & Community Infrastructure	Logement et infrastructures communautaires
Language	Langue
Economic Stability	Stabilité économique
Education & Lifelong Learning/Skill Development	Éducation et formation tout au long de la vie/perfectionnement des compétences

Figure 3. Les chefs des Premières Nations ont été consultés sur la création d'une représentation visuelle culturellement pertinente d'une approche qui soutient la production de rapports axés sur les résultats dirigés par les Premières Nations.

Ils ont souligné l'importance de concevoir un outil visuel qui illustre les perspectives des Premières Nations. Le cadre visuel a la forme d'une roue de médecine, au centre de laquelle se trouve le membre des Premières Nations, entouré et soutenu par sa communauté. Les thèmes généraux de la gouvernance, de la durabilité environnementale, de la culture et du territoire se recoupent avec sept autres thèmes. Cet outil visuel représente les conditions nécessaires pour soutenir les modes d'existence, de compréhension et de vie traditionnelle des Premières Nations au sein de la communauté et entre les nations. Il met l'accent sur une vie équilibrée qui intègre le corps (physique), l'esprit (mental), le cœur (émotionnel) et l'esprit (spirituel) et où sont transmis les sept enseignements sacrés. La colonisation a entraîné une érosion de l'identité, du mieux-être, des relations, de la culture, de la langue et de la continuité générationnelle. Pour rétablir l'équilibre, il est essentiel de comprendre les conséquences de la colonisation et d'examiner l'incidence des systèmes traditionnels existants sur les Premières Nations, notamment en ce qui concerne l'accès aux services, la discrimination, l'éducation et la séparation des familles. Les changements nécessaires doivent être ciblés. Ce voyage, guidé par la sagesse, les enseignements et les connaissances des Aînés et des détenteurs du savoir, vise à rétablir l'équilibre et le mieux-être des générations futures.

### Qu'est-ce que le cadre national axé sur les résultats (CNAR)?

Il s'agit d'un ensemble de ressources adaptables, éclairées par cinq années d'engagement avec des citoyens, des experts en données, des dirigeants et des organisations des Premières Nations, conçu comme un outil facultatif que les gouvernements des Premières Nations peuvent utiliser dans leurs propres rapports axés sur les résultats à l'intention de leurs citoyens pour mesurer le mieux-être et la réussite de leur communauté et en rendre compte sur la base de leurs propres priorités et de leurs propres façons de savoir et de faire.

#### Situation de départ : Consultation des Premières Nations et des experts en données

Depuis de nombreuses années, des appels constants s'exercent sur le gouvernement du Canada pour qu'il s'attaque aux écarts socioéconomiques et qu'il les mesure, notamment pour qu'il mesure le mieux-être des Premières Nations à l'échelle nationale.

Les gouvernements des Premières Nations ont besoin d'un soutien adapté et durable pour renforcer les capacités des Premières Nations en matière de données dans le but de fournir des services efficaces et de rendre compte aux citoyens des résultats obtenus. La mise en œuvre variera selon les communautés et nécessitera des investissements flexibles et à long terme.

Un [protocole d'entente conclu en 2016](#) entre l'Assemblée des Premières Nations et Affaires autochtones et du Nord Canada préconisait l'établissement d'une nouvelle relation financière visant à assurer un financement suffisant, prévisible et durable aux Premières Nations, à renforcer les pratiques de gestion financière, notamment en explorant le développement institutionnel, et à respecter l'obligation mutuelle de rendre des comptes.

Le protocole d'entente comprenait également une recommandation selon laquelle SAC devait élaborer conjointement des options pour combler les écarts socioéconomiques, y compris des mesures et des indicateurs de rendement appropriés. En réponse à cette recommandation, Services aux Autochtones Canada a travaillé avec des citoyens, des experts en données, des dirigeants et des organisations des Premières Nations telles que l'Assemblée des Premières Nations de 2019 à 2024 afin d'explorer le concept d'une approche qui soutienne la production de rapports par les Premières Nations sur les résultats socioéconomiques.

### **Principales conclusions des séances de consultation**

- L'élaboration d'un concept de cadre national axé sur les résultats devrait être menée par les gouvernements des Premières Nations eux-mêmes, et ce travail peut donc être adapté aux besoins des gouvernements des Premières Nations qui font progresser leur souveraineté en matière de données autochtones, notamment en alimentant leur propre programme fondé sur des données probantes et leur conception de services en s'appuyant sur des informations fournies par la communauté.
- Les gouvernements des Premières Nations ont besoin de ressources suffisantes et durables pour pouvoir présenter des rapports efficaces aux citoyens. Les avis sont partagés quant à l'objectif de l'obligation mutuelle de rendre des comptes; certains se réjouissent à l'idée de travailler en partenariat avec le gouvernement du Canada, tandis que d'autres craignent que les Premières Nations soient tenues responsables sans pour autant avoir la capacité de mesurer et d'améliorer les résultats pour les citoyens puisqu'elles n'auraient pas de financement suffisant et durable.
- Il n'y a pas d'approche adéquate pour toutes les Premières Nations pour ce travail, et toute agrégation au niveau régional ou national devrait être conçue et soutenue par les gouvernements des Premières Nations eux-mêmes, y compris la question de savoir si la comparaison des informations des Premières Nations est conforme aux [principes de PCAP](#), pertinente sur le plan statistique ou même appropriée.
- Les progrès des Premières Nations devraient être mesurés en fonction de leurs propres critères de mieux-être, plutôt qu'en fonction des normes canadiennes.

- Beaucoup d'observateurs ont mentionné ne pas aimer l'expression « cadre national axé sur les résultats », car ils estiment qu'elle n'est pas pertinente pour les peuples des Premières Nations et qu'elle ne témoigne pas d'une démarche fondée sur les forces en vue d'atteindre le mieux-être.
- De l'avis général, l'expression « éliminer les écarts » n'est peut-être pas appropriée, et il conviendrait plutôt d'examiner la question du mieux-être.

### **Pourquoi ce travail est-il considéré comme achevé si la production de rapports fondés sur les résultats à l'échelle nationale n'a pas encore été réalisée?**

Services aux Autochtones Canada a financé la consultation pendant cinq ans, a écouté les orientations données par les Premières Nations et met donc l'accent sur les travaux en cours pour soutenir la capacité des Autochtones en matière de données afin d'assurer une prestation de services efficace et de rendre compte aux citoyens des résultats obtenus.

### **Situation souhaitée : Ce qu'il faut faire pour aller de l'avant**

Les Premières Nations ont besoin d'un financement suffisant, prévisible et souple pour pouvoir établir des rapports fondés sur les résultats, ce qui comprend la capacité de planifier, de définir les priorités et d'en rendre compte.

Ce travail est réalisé et soutenu par des changements récents dans le paysage des données autochtones, notamment l'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones menée par les Premières Nations et la mesure n° 30 du chapitre « Priorités partagées » du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*), qui met l'accent sur la poursuite du soutien à la souveraineté des données autochtones. Ces initiatives soulignent l'importance pour les peuples autochtones, y compris les Premières Nations, de disposer d'une capacité suffisante et durable en matière de données pour contrôler, gérer, protéger et utiliser leurs données de manière efficace.

Cette transition de rapports prescrits par le gouvernement à des rapports fondés sur les résultats et dirigés par les Premières Nations est une étape vers une relation transformée avec les communautés des Premières Nations, dans laquelle les Premières Nations obtiennent le soutien requis pour fournir des services efficaces à leurs citoyens, raconter leur propre histoire, participer en tant que partenaires égaux aux processus décisionnels fédéraux sur les questions qui les concernent et réaliser leurs visions respectives de l'autodétermination.

### 1.3 Comblent les écarts socioéconomiques grâce à des services de qualité

#### Efforts pour soutenir les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ des Premières Nations, inuites et métisses

Le gouvernement du Canada continue de collaborer avec ses partenaires sur des initiatives visant à soutenir les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ des Premières Nations, inuites et métisses, en réponse à l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et aux appels à la justice.

Le Programme pour la prévention de la violence familiale finance des organisations autochtones pour soutenir le fonctionnement de refuges d'urgence et de maisons de transition dans tout le Canada et pour fournir des services et des programmes de protection et de prévention. Ce travail répond également à l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et aux appels à la justice 1.8, 7.3, 17.20 et 17.23. Grâce au continuum de soins, les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones qui fuient la violence bénéficient d'un hébergement d'urgence et d'une aide à la transition vers l'autonomie, ce qui comprend l'acquisition des compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail et devenir financièrement indépendants. Le programme collabore avec ses bureaux régionaux et ses partenaires autochtones pour cerner et combler les lacunes en matière de services. Une évaluation des besoins de financement durable est en cours, en collaboration avec les directions des refuges et le Cercle national autochtone contre la violence familiale.

En 2024-2025, le Programme pour la prévention de la violence familiale, en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a réalisé des progrès considérables dans le cadre de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, faisant avancer l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et aux appels à la justice 3.4, 4.7, 16.19, 16.29, 17.20, 18.25. À ce jour, 37 refuges d'urgence et 32 projets de logements de transition ont été sélectionnés par des comités directeurs et comités de sélection dirigés par des Autochtones et des Inuit dans l'ensemble du Canada. Grâce à cette initiative, les partenaires ont une capacité de supervision et d'intervention concernant les services de refuge et de logement de transition afin de répondre aux besoins et d'élargir l'accès à un continuum de mesures de soutien pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ des Premières Nations, Inuits et Métis confrontés à la violence fondée sur le genre, dans tout le pays, y compris dans les réserves, dans le Nord et dans les zones urbaines.

Avant l'élargissement de l'admissibilité à cette initiative, le financement n'était disponible que pour les refuges situés dans les réserves des Premières Nations. Afin de mieux comprendre les besoins des Inuit et des Métis en matière de refuges dans l'ensemble du pays, le programme a apporté un soutien financier à Pauktuutit Inuit Women of Canada, à l'organisme Les Femmes Michif Otipemisiwak et au Congrès des

peuples autochtones pour évaluer les besoins de leurs communautés en matière de places dans les refuges. Le financement pour aider à soutenir la capacité de toutes les communautés à développer des applications a été rendu disponible grâce au financement de démarrage de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et le financement de la phase préliminaire de développement a été rendu disponible par Services aux Autochtones Canada (Programme pour la prévention de la violence familiale).

En 2024-2025, dans le cadre de la Stratégie globale pour la prévention de la violence, un total de 65,6 millions de dollars a été alloué à des organisations autochtones pour les aider à concevoir et à fournir du soutien et des services communautaires. Dans le cadre de certaines initiatives, comme Circling Buffalo au Manitoba, les regroupements d'organisations autochtones dirigent le financement vers les secteurs de leurs communautés qui en ont le plus besoin. En finançant ces organisations partenaires ainsi que le Cercle national autochtone contre la violence familiale, le Programme pour la prévention de la violence familiale aide les institutions autochtones à renforcer leurs propres capacités afin qu'elles puissent continuer à fournir des services et à orienter la mise en œuvre du programme dans les communautés.

#### Investissements pour 2024-2025 :

- Le budget de 2024 prévoit un total de 27 millions de dollars sur deux ans (à partir de 2024-2025) pour le fonctionnement des refuges d'urgence dans les réserves et le renouvellement d'une année de financement de la [Campagne Moose Hide](#), un mouvement populaire dirigé par des Autochtones et des non-Autochtones qui lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

### Cercle national autochtone contre la violence familiale

Le Cercle national autochtone contre la violence familiale ([CNACVF](#)) est un partenaire clé et joue un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des refuges dirigés par des Autochtones. Chaque année, l'organisation tient deux assemblées générales des directions de refuges à l'échelle nationale et régionale afin de renforcer leur collaboration et leurs partenariats.

La mission du CNACVF est de promouvoir la sécurité, le mieux-être et l'autonomisation des communautés, des personnes et des familles autochtones touchées par la violence familiale. L'organisation se consacre à la prestation de services complets, afin d'aider les survivants à reconstruire leur vie dans la dignité et l'espoir. Grâce à des programmes novateurs et inclusifs, à des partenariats communautaires et à des initiatives nationales de sensibilisation, le CNACVF s'efforce de briser le cycle de la violence et de favoriser une culture du respect, de l'égalité et de la non-violence. L'engagement du CNACVF est de créer une société sûre et juste où chaque personne autochtone peut s'épanouir à l'abri de la peur et des abus.

Le Cercle national autochtone contre la violence familiale aide les refuges nouvellement construits à devenir opérationnels grâce au mentorat, à l'élaboration de politiques et de procédures, à la mise en réseau, à la formation et au partage des ressources. Il aide également les refuges existants à faire face aux situations d'urgence. Par exemple, lorsqu'un ancien refuge a été détruit par un incendie, le Cercle a apporté un soutien direct à la communauté touchée en assurant la liaison avec les responsables du Ministère, en déterminant et en communiquant ses besoins urgents et en la mettant en relation avec les programmes de financement appropriés.

Le Cercle national autochtone contre la violence familiale fait progresser la réconciliation et souligne la nécessité pour tous les ordres de gouvernement de s'engager à respecter les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* en remédiant aux inégalités et aux écarts dans le financement des refuges pour femmes. À ce titre, l'organisation joue un rôle important dans le dépôt et la défense de recommandations auprès des gouvernements, notamment dans le cadre du [Rapport sur la parité financière](#) pour 2023.

### **Mise à jour sur l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres**

En réponse à l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et aux appels à la justice 5.4 et 17.15, l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres finance les communautés et les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves) pour mettre en œuvre des programmes, des interventions et des services conçus par les Premières Nations, les Inuits et les Métis qui améliorent la sécurité et le bien-être de la communauté. L'initiative permet un plus grand contrôle communautaire, l'innovation et des approches alternatives qui reconnaissent l'importance des connaissances et des pratiques traditionnelles pour contribuer à l'amélioration de la sécurité et du bien-être des communautés. Elle soutient aussi spécifiquement les programmes, les services et les interventions qui répondent aux besoins liés à la sécurité et au bien-être des femmes, des enfants et des personnes 2ELGBTQI+ des Premières Nations, Inuits et Métis.

En 2024-25, l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres a fourni un financement d'environ 30,5 millions de dollars à 53 projets de sécurité et de bien-être dirigés par des communautés. Ces projets ont soutenu une variété de programmes et d'activités menés par les Premières Nations, les Inuits et les Métis, y compris l'expansion d'une équipe de patrouille de sécurité pour fournir des interventions en santé mentale, la création d'un navigateur de systèmes familiaux pour soutenir les femmes autochtones fuyant la violence conjugale, la réduction des obstacles à l'application et à la poursuite des règlements des Premières Nations, et l'élaboration de programmes de sécurité et de bien-être culturellement pertinents pour soutenir les femmes et les filles autochtones et les personnes 2ELGBTQI+ dans les centres urbains.

### **Développement social et nouvelles approches en matière de services sociaux**

Services aux Autochtones Canada finance le Programme d'aide au revenu dans les réserves afin que les habitants des réserves et les membres des Premières Nations qui vivent au Yukon admissibles puissent couvrir leurs frais de subsistance. Ce programme offre également des services de gestion de cas et d'aide à la préparation à l'emploi pour les personnes en transition vers un emploi ou des études.

Ces dernières années, le gouvernement du Canada a annoncé de multiples investissements dans le Programme d'aide au revenu dans les réserves, notamment dans le budget de 2024, qui annonçait des investissements de 927,3 millions de dollars pour le programme sur cinq ans à compter de 2024-25, et 169 millions de dollars de financement permanent pour fournir un soutien au revenu dans les réserves et élargir les programmes afin de répondre à la demande.

Dans le cadre de cet investissement, le budget de 2024 prévoit un nouveau financement à partir de 2024-25 pour les bénéficiaires de l'aide au revenu en situation de handicap afin qu'ils soient en mesure de couvrir non seulement leurs frais de subsistance comme la nourriture, les vêtements et le logement, mais aussi les nombreux autres coûts liés à l'incapacité qui empêchent souvent les personnes en

situation de handicap de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie sociale et économique de leur communauté, et ce, à compter de 2024-2025. Ce travail est également mentionné expressément dans la mesure 2.14 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*.

#### Mises à jour des provinces maritimes

- **Au Nouveau-Brunswick**, le Wolastokqlyik/Mi'kmaq Social Development Support Lodge a été financé en 2024 pour mettre en œuvre la gestion de cas et l'aide à la préparation à l'emploi pour les membres de Premières Nations vivant dans les réserves.
- **En Nouvelle-Écosse**, les Mi'kmaq (représentés par la Ta'n Etlitpi'tmk Association) ont négocié une entente sectorielle sur l'autonomie gouvernementale avec le Canada et la province de la Nouvelle-Écosse dans le but d'exercer la compétence en vertu de l'article 35 sur le Programme d'aide au revenu.
  - En outre, la Ta'n Etlitpi'tmk Association a reçu des fonds depuis 2022-2023 pour mettre en œuvre des services de gestion de cas et d'aide à la préparation à l'emploi pour les membres de Premières Nations vivant dans les réserves.
- **À l'Île-du-Prince-Édouard**, des Premières Nations ont commencé à mettre en œuvre les politiques de leur programme bonifié d'aide au revenu en avril 2019. Elles ont d'abord reçu un engagement de financement de cinq ans, qui a été prolongé d'une année supplémentaire. La révision et le renouvellement de ces politiques sont prévus pour 2025-2026. En outre, des Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard ont rédigé des rapports en 2024 qui portent sur les politiques de leur programme bonifié d'aide au revenu afin de déterminer si la politique actuelle et le financement supplémentaire répondent aux besoins des communautés et de leurs clients.

#### **Soutenir l'accès aux possibilités économiques**

L'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS) offre aux partenaires fédéraux une façon de coordonner leurs efforts, de réduire le fardeau administratif et de mettre en commun les ressources afin de soutenir les communautés autochtones. Cette approche réduit les écarts observés dans d'autres programmes de financement qui sont susceptibles de créer un obstacle à la participation des Autochtones aux possibilités économiques. Les initiatives peuvent s'échelonner sur plusieurs années, avoir des répercussions économiques à l'échelle régionale et servir plusieurs communautés.

### Jalons importants

- L'Initiative sur les partenariats stratégiques a reçu un financement essentiel dans le cadre du budget de 2024, notamment 36 millions de dollars sur trois ans pour le renforcement des capacités en matière d'énergie propre et 2,7 millions de dollars pour promouvoir le tourisme autochtone.
- En conséquence, le programme a financé 22 initiatives dirigées par des Autochtones dans des secteurs clés tels que l'exploitation minière, l'énergie propre, la foresterie et le tourisme, tout en élargissant son réseau fédéral pour le porter à 23 ministères et organismes avec l'inclusion de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Au 31 décembre 2024, le financement des projets d'énergie propre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques a soutenu l'Initiative sur l'énergie propre pour les Autochtones de la Colombie-Britannique et a permis de développer cinq initiatives régionales de partenariats stratégiques pour l'énergie propre en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec et dans les régions de l'Atlantique, qui ont financé un total de 183 projets d'énergie propre menés par des Autochtones.
- Les fonds pour l'énergie propre de l'IPS ont également permis de conclure un partenariat avec l'entreprise sociale Indigenous Clean Energy afin de garantir des investissements stratégiques axés sur des priorités claires.

En 2024, Services aux Autochtones Canada, en étroite collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDC), a commencé à travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale de tourisme autochtone avec des partenaires autochtones; cette stratégie consistera à définir une vision pour l'industrie du tourisme autochtone dans son ensemble, à favoriser un écosystème stable et durable pour soutenir le tourisme autochtone et à définir une approche pangouvernementale coordonnée pour soutenir l'industrie du tourisme autochtone de manière équitable dans l'ensemble du pays. Un financement est nécessaire pour soutenir l'élaboration conjointe de la stratégie, y compris le processus de mobilisation qui sera mené par les Autochtones.

Le Service de navigateur pour les entreprises autochtones a répondu à plus de 300 demandes, facilitant ainsi les partenariats et les opportunités économiques. Ce service a été mis en place pour aider les particuliers, les entreprises, les organisations et les communautés autochtones à avoir accès aux programmes et aux services du Gouvernement du Canada susceptibles de répondre à leurs besoins en matière de développement économique et commercial.

## Comblent le fossé de la connectivité

Un Internet rapide et fiable permet aux Premières Nations de participer pleinement à l'économie numérique moderne, notamment en créant des entreprises en ligne, en travaillant à distance et en développant des compétences numériques. En outre, l'accès à Internet haute vitesse favorise le fonctionnement et l'entretien efficaces des infrastructures communautaires vitales telles que les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et améliore la prestation de services socioéconomiques tels que l'éducation, les soins de santé et les services d'urgence et de sécurité publique. Il joue également un rôle central dans la mise en place d'une gouvernance moderne et de communications intergouvernementales.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) est le chef de file fédéral en matière de connectivité à large bande et mobile. Grâce à une série d'initiatives, dont le Fonds pour la large bande universelle de 3,225 milliards de dollars, un financement de 1 milliard de dollars par l'intermédiaire de la Banque de l'infrastructure du Canada, un financement de 600 millions de dollars pour le système de satellites en orbite basse de Télésat et d'autres programmes déjà en place comme Brancher pour innover, le gouvernement fédéral a réservé un total de 5,2 milliards de dollars pour soutenir l'infrastructure à large bande et l'infrastructure mobile. Ces investissements permettent d'atteindre les objectifs définis dans la Stratégie canadienne pour la connectivité et l'objectif fédéral de brancher 98 % des Canadiens d'ici 2026 et 100 % d'ici 2030. Ils répondent aussi à *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et à l'appel à la justice 5.5i.

Bien que Services aux Autochtones Canada ne dispose pas de fonds consacrés à la connectivité, les projets d'Internet haute vitesse et de téléphonie mobile sont admissibles dans la catégorie des actifs de connectivité du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN). En 2024-2025, cinq projets de connectivité ont été financés pour un total de 850 000 \$. Parmi ceux-ci, quatre projets ont été identifiés en Alberta (trois en cours et un terminé) et un projet au Québec.

## Programmes urbains pour les peuples autochtones

En 2024-25, Services aux Autochtones Canada a soutenu les membres de Premières Nations (inscrits et non inscrits), les Inuit et les Métis en versant 60,5 millions de dollars à plus de 200 organisations autochtones de prestation de services en milieu urbain qui desservent plus d'un million de personnes par an dans tout le Canada. Ces organisations aident à répondre aux besoins essentiels des populations autochtones dans les centres urbains, notamment en soutenant les populations autochtones urbaines les plus vulnérables et à risque (femmes, filles, jeunes, personnes âgées, personnes 2ELGBTQI+, personnes en situation de handicap et personnes souffrant de dépendances).

Les Programmes urbains pour les peuples autochtones de Services aux autochtones Canada contribuent à la mesure n° 84 du chapitre « Priorités partagées » du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*), qui est de « continuer à soutenir les centres d'amitié et d'autres organisations et coalitions autochtones urbaines dans leur travail visant à identifier les besoins locaux et les priorités des peuples autochtones vivant en milieu urbain ou hors réserve et à y répondre d'une manière sûre, sécuritaire, accessible et culturellement pertinente ». Les centres d'amitié ont une valeur sociale considérable puisqu'ils améliorent la qualité des services, le bien-être physique et mental, et améliorent les programmes d'aide et leur prestation. Ces centres proposent des programmes et des services culturellement pertinents pour aider les populations autochtones à s'adapter à la vie urbaine, à accéder aux ressources essentielles et à maintenir leurs identités culturelles. Ils servent de pont entre les communautés autochtones et la société en général, en facilitant les liens sociaux et en offrant des espaces culturellement sécuritaires.

## **2.0 Soutien au transfert du contrôle et à la conception et à la prestation de services autodéterminés**

### **2.1 Faire progresser la souveraineté en matière de données : Mise à jour sur l'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones**

Le transfert du contrôle de la conception, de la prestation et de la gestion des programmes et des services de Services aux Autochtones Canada vers les partenaires autochtones ne se limite pas à un simple transfert de pouvoirs et de financement. Il s'agit également d'aider les Premières Nations, les Inuit et les Métis à élaborer les stratégies de données et l'infrastructure qu'ils jugent nécessaires pour gérer efficacement ces programmes.

Le budget de 2021 prévoit 81,5 millions de dollars sur trois ans pour lancer l'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones. Cette initiative en plusieurs phases et en plusieurs volets vise à soutenir la création d'organisations ou de fonctions statistiques dirigées par les Premières Nations, les Inuit et les Métis, à préparer le Ministère à la transition des données nécessaire pour soutenir le transfert des responsabilités et à accroître la visibilité des peuples autochtones dans les statistiques nationales. L'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones fait progresser la souveraineté des données autochtones, également affirmée dans le Plan d'action 2023-2028 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* et la *Stratégie relative aux données de 2023-2026 pour la fonction publique fédérale*. La mesure n° 1.30 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* appelle le gouvernement à soutenir des « capacités suffisantes et durables, nécessaires au contrôle, à la gestion, à la protection et à l'utilisation [des] données [des Premières Nations, des Inuit et des Métis] ».

L'initiative de l'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones reconnaît le rôle essentiel des données dans l'élaboration des politiques, la conception des programmes et la prestation des services. Elle souligne également l'importance de mesurer l'incidence des investissements dans ces programmes et offre un soutien essentiel à la mise en œuvre de ces engagements fédéraux. Elle permet également de mesurer, et donc de combler, les écarts socioéconomiques en rendant les peuples autochtones plus visibles dans les statistiques nationales et en ventilant les données pour mieux comprendre les incidences pour différents groupes comme les peuples autochtones, tous les genres, les jeunes et les personnes âgées.

Depuis le lancement du programme en 2022-2023, des progrès considérables ont été réalisés dans chacun des volets de travail suivants.

### **Préparer Services aux Autochtones Canada à la transition des données**

Services aux Autochtones Canada a amélioré ses capacités en matière de gouvernance et de partage des données, ce qui constitue une étape cruciale pour la réussite de son mandat de transfert de responsabilités, en publiant son guide sur le partage externe des données ainsi que les outils et modèles associés et en offrant une formation sur son utilisation. Une politique ministérielle sur le partage externe des données est également en cours d'élaboration. Le Ministère reçoit de nombreuses demandes de données de la part de partenaires autochtones; ces demandes sont soumises de diverses façons, notamment des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) et des ententes d'échange de renseignements. Le Ministère gère actuellement une quarantaine d'ententes d'échange de renseignements avec des partenaires extérieurs. Ces ententes portent notamment sur des données importantes dans des domaines tels que les services à l'enfance et à la famille, le principe de Jordan et le Système d'enregistrement des terres indiennes.

## Centre d'échange de données sur la santé dirigé par les Premières Nations

Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations et Services aux Autochtones Canada ont collaboré à la création d'un centre d'échange de données sur la santé, centre technique et apolitique dirigé par les Premières Nations. Cette initiative permet d'explorer et de démontrer comment les Premières Nations peuvent participer activement à la modernisation des systèmes pancanadiens d'information sur la santé publique, y contribuer et en bénéficier. Elle rassemble les organisations de santé des Premières Nations et les ministères et organismes de santé fédéraux afin de relever les principaux défis liés aux données sur la santé et de mettre en œuvre des solutions. Le centre d'échange de données illustre comment les Premières Nations et le Canada peuvent collaborer pour renforcer la gouvernance des données, combler les lacunes en matière d'information sur la santé et obtenir des résultats favorables à long terme grâce à des projets de données menés par les Premières Nations.

*Le [Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations](#) est une organisation indépendante, apolitique et technique à but non lucratif dont la mission est d'affirmer la souveraineté des données et de soutenir le développement de la gouvernance et de la gestion de l'information dans les communautés au moyen de partenariats régionaux et nationaux. Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations est devenu une entité indépendante à but non lucratif le 22 avril 2010, mais son histoire remonte à 1996, lorsque l'Assemblée des Premières Nations a formé un comité directeur national chargé de concevoir une nouvelle enquête nationale sur la santé des Premières Nations en réponse à la décision du gouvernement fédéral d'exclure les membres des Premières Nations vivant dans les réserves de trois grandes enquêtes sur la population.*

## Renforcer la capacité en matière de données des Premières Nations

Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) a mis en place une équipe nationale et dix équipes régionales de champions des données, qui serviront de base au futur réseau de centres régionaux de gouvernance de l'information. Comme le prévoit la Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations, ce réseau de centres de services partagés répondra aux besoins en matière de gouvernance de l'information et de statistiques des communautés, de leurs gouvernements et de leurs organisations de prestation de services et de défense des droits, selon leurs instructions.

Ces équipes de champions des données dirigées par les Premières Nations créent actuellement un élan au sein des tables de direction, des communautés et des organisations nationales et régionales mandatées par les Premières Nations. Elles s'efforcent de définir les besoins prioritaires de leurs centres en matière de capacité de données et de définir la structure des mécanismes de gouvernance et de surveillance. Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations a établi des

relations de collaboration étroites avec Services aux Autochtones Canada et Statistique Canada en définissant une série de projets de démonstration prioritaires, par exemple le recensement et la consultation d'ensembles de données clés à SAC et à Statistique

Canada, la réalisation d'un dénombrement mené par les Premières Nations et l'exploration de nouveaux cadres de gouvernance des données en vue de partenariats à long terme. Ces initiatives déboucheront sur une proposition détaillée visant à soutenir la mise en œuvre cohérente d'une institution de statistiques dirigée par les Premières Nations et fondée sur une solide stratégie de gouvernance des données, en tenant compte notamment de la création d'un réseau de centres régionaux de gouvernance de l'information.

### **Renforcer la capacité en matière de données des Inuit**

L'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) a réalisé des progrès importants dans la conception d'une stratégie en matière de données qui favorisera la souveraineté des Inuit en matière de données en définissant clairement les droits et les principes des Inuit en matière de données. Pour s'assurer que la stratégie tienne compte de la diversité régionale des Inuit, les organisations inuites établies en vertu d'un traité ont procédé à des évaluations des besoins, ce qui a permis de cerner les domaines à améliorer en matière de gestion des données, de gestion de l'information numérique, de technologie de l'information et d'éducation concernant les compétences en matière de données. L'Inuit Tapiriit Kanatami prévoit de publier sa stratégie en matière de données à l'automne 2025.

#### **Acquisition de compétences en matière de données par les Inuit**

Pour renforcer la gouvernance des données, l'Inuit Tapiriit Kanatami a proposé une série d'ateliers sur les données afin d'améliorer les connaissances du personnel en matière d'utilisation, de compréhension et d'exploitation des données. En outre, l'organisme a conçu une bibliothèque de ressources couvrant chaque étape de la future stratégie en matière de données des Inuit.

### **Renforcer la capacité en matière de données des Métis**

Le Ralliement national des Métis (RNM), la Métis Nation of Ontario (MNO) et le gouvernement Métis Otipemisiwak (GMO) sont en voie d'achever la Stratégie en matière de données de la Nation métisse en 2025. La Nation Métis-Saskatchewan (NM-S) et la Nation Métis de la Colombie Britannique (NMCB) élaborent leurs propres stratégies en matière de données, en fonction de leurs priorités respectives. Elles ont collaboré à la réalisation d'évaluations de base visant à clarifier l'état actuel de la gouvernance des données, à cibler les lacunes critiques et à explorer les possibilités de partenariats et de projets stratégiques. Cette approche de collaboration a permis de s'aligner sur les

#### **Tableau de bord des données sur les Métis**

Le tableau de bord des données est l'un des principaux projets de démonstration du Ralliement national des Métis. Cette plateforme centralisée améliore l'accessibilité et l'utilité des données de recensement pour les membres dirigeants et participants. Le tableau de bord leur permet de stocker, de trouver et de documenter des données provenant de systèmes fédéraux afin d'orienter les allocations actuelles et futures des programmes gouvernementaux.

besoins et les priorités de la Nation métisse tout en favorisant l'élaboration de stratégies cohérentes. Leurs stratégies en matière de données s'appuient également sur les premiers projets de démonstration qui commencent à mettre à l'essai leurs plans de mise en œuvre, contribuent à améliorer la préparation des données et fournissent des outils pratiques pour l'utilisation des données.

De plus, la Fédération métisse du Manitoba (FMM) a complété et est en phase finale d'approbation de sa stratégie de gestion et de gouvernance des données des Métis de la rivière Rouge. Cette stratégie jette les bases d'une communauté de données solide, dans le but de renforcer les capacités de gouvernance des données et d'améliorer l'efficacité de la gestion des données. Grâce à des enquêtes évaluant la maturité des données, la Fédération Métisse du Manitoba a cerné des domaines clés pour la croissance. La feuille de route, qui comprend des objectifs et des résultats définis, soutient l'élaboration d'une analyse de rentabilité pour la transformation de l'analyse des données. Cette compréhension détaillée des besoins et des capacités en matière de données est essentielle pour permettre à la Fédération Métisse du Manitoba d'atteindre la souveraineté en matière de données, de favoriser la collaboration et de fournir des services fondés sur les données afin de mieux servir la communauté des Métis de la rivière Rouge.

### **Mobiliser Statistique Canada pour soutenir la capacité en matière de données autochtones**

Statistique Canada a élaboré plus de 40 projets en collaboration avec des partenaires autochtones et a lancé 22 nouvelles activités de collecte de données. Il a également offert 76 cours sur les données et les statistiques à 1457 participants à ce jour. Ces nouveaux produits et processus de données ont accru la visibilité des données autochtones dans le système statistique national et amélioré la disponibilité des données pertinentes pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Par exemple, le Compte économique des peuples autochtones, dont il est question à la section 1.0 du présent rapport, est un ensemble de statistiques économiques qui vise à mesurer la contribution économique, en ce qui a trait au revenu intérieur brut et aux emplois, des peuples autochtones à l'économie canadienne.

En collaboration avec de nombreux partenaires, Statistique Canada a élaboré la série d'enquêtes sur les peuples des Premières Nations, les Inuit et les Métis afin de combler les principales lacunes en matière de données grâce à des données actuelles et pertinentes sur le plan culturel. Les deux premières enquêtes ont publié des données sur [l'accès aux soins de santé et les expériences connexes des peuples autochtones](#) ainsi que sur [les répercussions de la hausse des prix sur leur bien-être](#). La troisième enquête à venir portera sur la préparation aux situations d'urgence et les phénomènes météorologiques extrêmes.

Statistique Canada, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada, a également mis au point un indice d'éloignement pour mesurer l'isolement géographique

des communautés en fonction de leur distance par rapport aux centres de population, en évaluant des facteurs tels que les difficultés en matière de transport. Il est prouvé que l'éloignement peut constituer un obstacle important à l'obtention de résultats socioéconomiques et sanitaires positifs. C'est pourquoi Services aux Autochtones Canada et la Nation Nishnawbe Aski ont étudié la manière dont cet indice peut orienter les décisions en matière de politiques et les allocations de fonds en mettant en évidence les besoins particuliers des communautés éloignées.

## **2.2 Modernisation du programme sur la gouvernance et les capacités autochtones**

Le programme sur la gouvernance et les capacités autochtones fournit des fonds pour soutenir la gouvernance de base et les opérations administratives des Premières Nations. En outre, le programme fournit des fonds aux communautés des Premières Nations et des Inuit pour les aider à améliorer et à développer leur gouvernance et leurs capacités institutionnelles.

Le programme comporte quatre volets de financement :

- *Financement du soutien des bandes*, qui fournit des fonds aux gouvernements des Premières Nations sous forme de subventions. Les Premières Nations ont ainsi la possibilité de distribuer les fonds en fonction des besoins et des priorités de leurs gouvernements locaux.
- *Financement des conseils tribaux*, qui fournit un financement opérationnel de base aux conseils tribaux pour le regroupement de la réalisation de programmes et de la prestation de services dans les communautés des Premières Nations, ainsi que pour le renforcement des capacités de leurs Premières Nations membres.
- *Avantages sociaux des employés*, offerts aux employeurs des Premières Nations et des Inuit pour soutenir le recrutement et le maintien en poste du personnel qualifié nécessaire à la gestion et à la prestation des programmes et des services offerts aux communautés des Premières Nations et des Inuit.
- *Développement professionnel et institutionnel*, qui finance des projets soumis par les gouvernements des Premières Nations, les communautés inuites et les organisations de soutien pour le renforcement des capacités des fonctions de gouvernance.

Une solide capacité de gouvernance est essentielle pour le transfert du contrôle sur la conception et la prestation des programmes et des services. Un financement suffisant est nécessaire pour garantir que les Premières Nations disposent des capacités professionnelles et institutionnelles de base pour exercer leur compétence et leur autodétermination, et pour superviser les projets de développement des ressources,

des infrastructures et d'autres projets sur leurs territoires. La modernisation du programme sur la gouvernance et les capacités autochtones est en cours. Le Groupe de travail sur la modernisation de la gouvernance, coprésidé par l'Assemblée des Premières Nations, continue à cerner les défis et à concevoir de nouveaux modèles et approches pouvant soutenir la gouvernance des Premières Nations.

- Total des investissements pour l'exercice 2024-2025 : 455,6 millions de dollars, dont 11,4 % sont consacrés au renforcement des capacités.

### **2.3 Subvention de 10 ans au titre de la nouvelle relation financière**

Services aux Autochtones Canada continue de travailler avec les partenaires des Premières Nations à l'élaboration conjointe d'une nouvelle relation financière, y compris une subvention de dix ans, qui vise un financement suffisant, prévisible et souple.

La subvention de 10 ans au titre de la nouvelle relation financière soutient l'autodétermination en fournissant un financement souple et prévisible, qui comprend une indexation pour suivre l'augmentation des coûts causée par l'inflation et la croissance de la population. En tant que mécanisme de financement flexible, la subvention contribue à favoriser l'autodétermination, car les conditions prévoient la souplesse nécessaire pour permettre aux communautés de concevoir et d'offrir des services adaptés à leurs priorités.

En octobre 2024, Services aux Autochtones Canada a annoncé l'élargissement de l'admissibilité à la subvention aux organismes de prestation de services dirigés par les Premières Nations, tels que les conseils tribaux et les autorités sanitaires. Ainsi, les Premières Nations qui reçoivent des services par l'intermédiaire de ces organismes pourront bénéficier de la spécialisation et des économies d'échelle offertes par leurs fournisseurs de services, ainsi que de la souplesse et de la prévisibilité offertes par la subvention. Cet élargissement de l'admissibilité contribue à réduire les obstacles auxquels se heurtent les Premières Nations de petite taille ou éloignées, qui peuvent désormais accéder aux avantages de la subvention par l'intermédiaire des fournisseurs de services de leur choix.

#### *Jalons importants pour l'exercice 2024-2025*

- Dix-huit autres Premières Nations ont adhéré à la subvention, ce qui porte à 160 le nombre total de Premières Nations bénéficiant d'un financement dans le cadre de la subvention.
- Le taux d'indexation moyen de la subvention en 2024-2025 a été de 5,1 %, ce qui représente 40 millions de dollars supplémentaires pour les bénéficiaires de la subvention et un total cumulé d'indexation de plus de 100 millions de dollars par an.

- En mars 2025, 59 Premières Nations et 40 organismes de prestation de services dirigés par les Premières Nations ont exprimé l'intention d'adhérer à la subvention pour l'exercice 2025-2026, et plus de 30 bénéficiaires sont en bonne voie de satisfaire aux critères d'admissibilité dans les délais impartis.
- L'élargissement de l'admissibilité à la subvention fait en sorte qu'environ 80 conseils tribaux, 38 autorités sanitaires et 170 autres organismes de prestation de services pourraient désormais être admissibles.

### 3.0 État d'avancement des initiatives de transfert des responsabilités dans l'ensemble du Ministère

#### 3.1 Services à l'enfance et à la famille – Affirmer la compétence

Services aux Autochtones Canada continue à collaborer avec les instances dirigeantes des Premières Nations, des Inuit et des Métis représentant les communautés qui souhaitent exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille.

La [Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis](#) (la Loi), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, fournit un cadre permettant aux groupes, aux communautés et aux peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis d'exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille. Le 9 février 2024, la Cour suprême du Canada (CSC) a rendu son avis selon lequel la Loi est constitutionnellement valide en tant qu'exercice de la compétence du Parlement en vertu du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, précisant que la prestation de services aux enfants et aux familles autochtones relève de la responsabilité des deux ordres de gouvernement. L'avis mentionne également que l'affirmation de l'autorité législative des groupes, communautés et peuples autochtones est un élément important de la mise en œuvre de certains aspects de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*. Toutefois, l'avis n'impose pas aux provinces et aux territoires l'obligation financière de contribuer. À l'heure actuelle, tous les gouvernements provinciaux ne participent pas aux discussions sur les accords de coordination et n'allouent pas de fonds aux modèles de prestation de services à l'enfance et à la famille dirigés par des Autochtones. Les mesures n<sup>os</sup> 1.29 et 4.5 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*) comportent un engagement à poursuivre la mise en œuvre de cette loi.

La Loi soutient le travail des communautés autochtones pour maintenir les enfants au sein de leur famille et de leur communauté et contribue à l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et à l'appel à la justice 12.14. D'après le recensement de 2021, 54 % des enfants en famille d'accueil au Canada sont autochtones, ce qui est considérable puisqu'à l'échelle nationale, moins de 8 % de tous les enfants de moins de 14 ans sont autochtones. La Loi affirme le droit inhérent à

l'autonomie gouvernementale, qui comprend l'exercice de la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, et définit des principes nationaux guidant la prestation de services à l'enfance et à la famille en relation avec les enfants autochtones. La *Loi* donne aux corps dirigeants autochtones le pouvoir légal de promulguer leurs propres lois sur les services à l'enfance et à la famille qui s'appliqueront à leurs communautés membres, à leurs familles et à leurs enfants; ces lois autochtones auront préséance sur les lois et compétences provinciales.

Actuellement, 18 accords de coordination font l'objet de discussions avec des corps dirigeants qui souhaitent créer et appliquer leurs propres lois pour leurs communautés et prendre le contrôle de la prestation de services à l'enfance et à la famille à leurs membres. Vingt-sept (79 %) des 34 corps dirigeants autochtones qui ont demandé à entamer des discussions sur les accords de coordination en vertu du paragraphe 20(2) de la *Loi* ont déjà reçu des fonds pour le renforcement des capacités de la part de Services aux Autochtones Canada.

Le premier accord de coordination conclu en vertu de la *Loi* a été signé avec la Première Nation de Cowessess (Territoire du Traité 4) et la province de la Saskatchewan le 6 juillet 2021. Depuis, d'autres accords ont été conclus avec les communautés suivantes, dont le premier accord avec les Inuit :

- Gouvernement national des T̄silhqot'in et Conseil du gouvernement Tl'etinqox;
- Nation crie de Driftpile – accord bilatéral;
- Atikamekw d'Opitciwan – accord bilatéral ([Loi de la protection sociale Atikamekw d'Opitciwan](#));
- Première Nation Tsq̄escen' ([T'kwenm7iple7ens re Kíkwe](#));
- Tribus des Cowichan ([Snuw'uy'ulhtst tu Quw'utsun Mustimuhw u' tu Shhw'a'luqw'a l' Smun'eem \[lois du peuple cowichan à l'intention des familles et des enfants\]](#));
- Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn ([Nigig Nibi Ki-win](#));
- Société régionale inuvialuite;
- Nations des Gwa'sala-'Nakwaxda'xw;
- Sts'ailes ([Snowoyelh te Emi:melh te Sts'ailes](#));
- Premières Nations fondatrices (Première Nation de Loon River, Bande de Lubicon Lake et Première Nation de Peerless Trout) ([Awas'ak Wiyasiwewin](#));
- Splatsin ([Spallumcheen Indian Band Care of our Children By-law](#));
- Première Nation Kitchenuhmaykoosib Inninuwug ([Kitchenuhmaykoosib Inninuwug Dibenjikewin Onaakonikewin](#));
- Société régionale inuvialuite, ([Child Wellbeing](#)), Alberta et Yukon;
- Première Nation de Peguis ([Honouring Our Children, Families and Nation Act](#));
- Tribu de Louis Bull – accord bilatéral ([AMO Law - Asikiw Mostos O'pikinawasiwin Society](#));
- Premières Nations indépendantes de Wabaseemoong ([Wabaseemoong Independent Nations Customary Care Code](#)).

Seize lois sur les services à l'enfance et à la famille autochtones sont entrées en vigueur dans le cadre de la *Loi*. Au 31 mars 2025, 54 271 Autochtones, dont 6 054 enfants et environ 900 enfants pris en charge ou placés hors de leur foyer (selon les différentes définitions des organismes autochtones et provinciaux) bénéficient actuellement de services sociaux et de mieux-être adaptés à leur culture et gérés par la communauté, qui visent à soutenir les familles et à limiter les interactions avec les organismes non autochtones.

#### Investissements pour l'exercice 2024-2025 :

- Au 31 mars 2025, le Canada s'est engagé à verser 2,4 milliards de dollars en subventions sur 11 ans pour faire progresser les lois autochtones dirigées par les communautés afin de soutenir la transformation à long terme du système.
- Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi*, 259 bénéficiaires des Premières Nations, inuits et métis ont reçu plus de 283,2 millions de dollars de financement pour 446 communautés autochtones, afin de les aider à se préparer à prendre en charge les services à l'enfance et à la famille. En mars 2025, près de 50 millions de dollars ont été alloués pour soutenir la participation aux discussions sur les accords de coordination.
- Au total, huit accords (six trilatéraux et deux bilatéraux) ont été signés en 2024-25 avec neuf corps dirigeants autochtones : Gouvernement national des T̓silhqot'in et Conseil du gouvernement Tl'etinqox (22 mars 2025); Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn (14 mars 2025); Atikamekw d'Opitciwan (11 mars 2025); Nation crie de Driftpile (27 février 2025); Société régionale inuvialuite (30 septembre 2024); Nations des Gwa'sala-'Nakwaxda'xw (12 septembre 2024) et Sts'ailes (6 septembre 2024).
- Services aux Autochtones Canada a entamé le processus de mobilisation préalable pour son premier examen quinquennal obligatoire de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Cet examen représente pour le Ministère une occasion de mobiliser et de consulter des partenaires, des communautés et des personnes des Premières Nations, des Inuit et des Métis et de recueillir leurs commentaires pertinents sur les dispositions contenues dans la loi et sur l'application de la *Loi*. Le Ministère a continué à mobiliser des détenteurs de droits autochtones, des partenaires et d'autres intervenants pour établir des approches de financement à long terme fondées sur des distinctions afin de promouvoir une plus grande prévisibilité pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis dans la planification de leurs besoins en matière de programmes et de prestation de services.
- Dans le cadre des [Progrès du gouvernement du Canada à l'égard des six mesures](#) visant à mettre fin à la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones pris en charge, à la fin de 2024, le groupe de travail inuit sur la

stratégie en matière de données – établi conjointement par l’Inuit Tapiriit Kanatami et SAC et auquel participent huit provinces et les trois territoires – a élaboré conjointement un [Document de travail sur les données : Données sur la protection de l’enfance spécifiques aux Inuits](#), qui a été approuvée par le Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne.

- Cette initiative comprenait le premier inventaire des données concernant les enfants inuits, qui a servi à évaluer les types de données sur les services à l’enfance et à la famille recueillies par les provinces, les territoires et les organisations inuites établies en vertu d’un traité, ainsi que la mesure dans laquelle l’identité inuite est distincte.
- Dans le cadre des prochaines étapes, les membres du groupe de travail élaboreront un document de suivi avec des échéances pour l’inclusion de champs de données distincts fondés sur l’identité dans leurs systèmes de données et d’information sur les services à l’enfance et à la famille.

**Tribus des Cowichan : Se réapproprier *Snuw'uy'ulhtst tu Quw'utsun Mustimuhw u' tu Shhw'a'luqwa'a' i' Smun'eem* (lois du peuple cowichan à l'intention des familles et des enfants)**

Le 24 juin 2024, les tribus des Cowichan ont signé un accord avec la Colombie-Britannique et le Canada pour récupérer la compétence sur les services à l'enfance et à la famille. Cet accord de coordination soutiendra la mise en œuvre des [\*Snuw'uy'ulhtst tu Quw'utsun Mustimuhw u' tu Shhw'a'luqwa'a' i' Smun'eem\*](#) (lois du peuple cowichan à l'intention des familles et des enfants) pour les citoyens Cowichan de l'île de Vancouver et des îles Gulf, dont l'application pourrait s'étendre à l'ensemble de la Colombie-Britannique et du Canada. La mise en œuvre de la loi comprend le transfert complet de tous les services, opérations et programmes pour l'enfance et la famille à la compétence et au contrôle des tribus des Cowichan.

*« Nos Quw'utsun smun'eem (enfants) méritent de s'épanouir au sein de leur famille et de notre culture. Je suis heureuse de signer cet accord de coordination historique au nom des Quw'utsun Mustimuhw. Je pense aujourd'hui aux générations d'enfants qui ont subi des traumatismes en étant retirés de leur famille et de leur communauté. La mise en œuvre de notre propre loi sur les services à l'enfance reconnaît notre droit inhérent à gouverner nos enfants conformément à nos snuw'uy'ulh (enseignements) et à assurer un meilleur avenir à notre peuple. »*

Cheffe Cindy Daniels (Sulsulxumaat), tribus des Cowichan

La loi est fondée sur des principes directeurs traditionnels dont l'objectif est d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique, ainsi que le mieux-être d'un *Smun'eem*. Elle prévoit également des mesures de prévention et des dispositions pour les personnes dans le besoin, ce qui signifie que des services centrés sur Cowichan seront proposés aux familles confrontées à des difficultés. Cette approche globale vise à favoriser le mieux-être de la famille, à préserver l'intérêt supérieur des enfants et à garantir la transmission des enseignements et des valeurs aux générations futures.

Les [tribus des Cowichan](#) comptent plus de 5 500 membres et constituent la plus importante bande de Premières Nations de la Colombie-Britannique pour ce qui est de sa population. Elles sont connues sous le nom de *Hul'q'umi'num*, ce qui signifie « les personnes qui parlent la langue *hul'q'umi'num* », et font partie d'un groupe plus large de Premières Nations appelé les Premières Nations Salish de la côte.

### **3.2 Réforme du programme de services à l'enfance et à la famille et poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan**

Le gouvernement du Canada continue de collaborer avec ses partenaires des Premières Nations pour éliminer la discrimination systémique et réparer les préjudices liés aux services à l'enfance et à la famille. En janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a ordonné au Canada de mettre fin à ses pratiques discriminatoires et d'entreprendre une réforme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN). Cette ordonnance et d'autres

ordonnances découlaient d'une plainte en matière de droits de la personne déposée en 2007 par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et l'Assemblée des Premières Nations (APN). Les Chiefs of Ontario et la Nation Nishnawbe Aski (NNA) se sont ensuite joints à la plainte.

Une ébauche d'entente définitive sur la réforme du programme SEFPN a été conclue en juillet 2024 entre le Canada, l'APN, les Chiefs of Ontario et la NNA. Cette entente prévoyait une réforme complète du programme des SEFPN et la mise en place d'une méthode de financement élaborée au moyen d'une approche dirigée par les Premières Nations et fondée sur des données probantes. Cette entente aurait permis de fournir 47,8 milliards de dollars en financement stable et prévisible sur 10 ans, dans le but de réduire le nombre d'enfants des Premières Nations pris en charge et de garder les enfants en contact avec leurs familles, leurs communautés et leurs cultures. Elle aurait permis aux Premières Nations de jouer un rôle plus important dans la prestation et la supervision des services à l'enfance et à la famille au sein de leurs communautés.

En octobre 2024, l'entente définitive sur la réforme à long terme a finalement été rejetée par un vote des Chefs en assemblée de l'Assemblée des Premières Nations, qui ont adopté également deux résolutions demandant la création d'une commission nationale des Chefs pour les enfants, qui aurait comme mandat de renégocier l'entente. Le Canada demeure engagé à réformer le programme SEFPN pour éliminer la discrimination, notamment par les réformes progressives du programme SEFPC qui ont été mises en place jusqu'à présent.

L'entente conclue entre les Chiefs of Ontario, la Nation Nishnawbe Aski et le Canada prévoit un financement sûr, prévisible et souple pour soutenir les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en Ontario. Cette entente répond aux besoins particuliers des Premières Nations de l'Ontario, notamment en tenant compte de l'augmentation des coûts des services dans les communautés éloignées.

L'entente prévoit un financement pour les immobilisations, les services de soutien post-majorité, les services de représentants des Premières Nations et la prévention; tous ces éléments contribuent à l'objectif de maintenir les enfants et les jeunes des Premières Nations sous la garde de leurs proches.

Enfin, l'entente prévoit une somme de 258 millions de dollars pour permettre aux Premières Nations d'acquérir, de construire ou de rénover des logements afin d'éviter que leurs enfants ne soient pris en charge et d'appuyer les efforts de réunification des enfants et de leur famille.

Le 31 décembre 2021, le Canada a créé un fonds de 2 milliards de dollars distribués sur une période de cinq ans pour permettre aux Premières Nations d'acheter, de construire ou de rénover des unités d'habitation dans leurs communautés, en fonction des besoins des Premières Nations en application du principe de Jordan et des besoins concernant les services à l'enfance et à la famille. Au 31 mars 2025, le Canada avait déboursé 622,5 millions de dollars à l'échelle nationale.

Le 26 février 2025, les Chiefs of Ontario, la Nation Nishnawbe Aski et le Canada ont signé une entente historique de 8,5 milliards de dollars sur neuf ans en vue de la réforme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en Ontario. L'entente propre à l'Ontario représente la part des 47,8 milliards de dollars que les Premières Nations et les fournisseurs de services de l'Ontario auraient reçue dans le cadre de l'entente nationale. Le programme vise à assurer le mieux-être continu des familles et des communautés tout en permettant aux enfants des Premières Nations de l'Ontario de conserver leurs liens avec leur culture et leur communauté. Cette entente montre comment la collaboration avec les partenaires des Premières Nations peut avoir une incidence positive sur la vie des enfants et des familles. L'entente reste soumise à l'approbation du Tribunal canadien des droits de la personne.

Un élément clé de la réforme du programme a été d'affirmer la compétence des Premières Nations dans les services à l'enfance et à la famille. À l'époque de la plainte déposée au TCDP en 2007, les Premières Nations ne bénéficiaient pas du programme des SEFPN, qui se concentrait sur les services de protection de l'enfance fournis par les organismes provinciaux et territoriaux délégués ou directement par les provinces et les territoires. La réforme du programme a été réorienté vers la prévention et la lutte contre les facteurs structurels qui mènent à la prise en charge des enfants, ce qui a impliqué un renforcement du contrôle des Premières Nations dans ce domaine. Les efforts déployés dans ce domaine contribuent à l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et aux appels à la justice 1.2v, 1.3, 2.2ii, 2.3, 12.1, 12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7, 12.8, 12.10, 12.11, 12.13 et 12.14, parmi d'autres appels à la justice connexes fondée sur les distinctions. Depuis 2022, le programme alloue des fonds selon une formule par habitant aux Premières Nations et aux organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations pour qu'ils élaborent, planifient et fournissent des services communautaires en fonction des besoins, de la situation et des priorités des Premières Nations. La mise en œuvre des services de soutien post-majorité des SEFPN en 2022 permet de verser des fonds directement aux Premières Nations et aux fournisseurs de services des SEFPN pour soutenir les jeunes des Premières Nations qui sortent de la prise en charge et les jeunes adultes anciennement pris en charge dans leur transition vers l'âge adulte, jusqu'à leur 26<sup>e</sup> anniversaire. L'élargissement national du financement du programme des SEFPN pour les services de représentants des Premières Nations en 2022 permet également à toutes les Premières Nations de prendre part aux affaires cas dans lesquelles leurs enfants et leurs familles sont impliqués ou risquent d'être impliqués dans le système de services à l'enfance et à la famille. En outre, grâce aux dispositions de gouvernance de l'entente définitive de l'Ontario, les Premières Nations de l'Ontario contrôleront la manière dont les services à l'enfance et à la famille sont fournis dans les réserves de l'Ontario.

## Principe de Jordan

Nommé en mémoire de Jordan River Anderson de la Nation des Cris de Norway House au Manitoba, le principe de Jordan est un principe des droits de la personne et une obligation légale en vertu du Tribunal canadien des droits de la personne qui garantit que les enfants des Premières Nations ne rencontrent pas de lacunes ou de retards dans l'accès aux services et soutiens en santé, sociaux ou éducatifs financés par le gouvernement, et qu'ils ne se voient pas refuser des services gouvernementaux parce qu'ils s'identifient comme Premières Nations.

À ce jour, près de 10 milliards de dollars du financement du Principe de Jordan ont été obtenus, et plus de 9,4 millions de produits, services et soutiens dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation ont été approuvés depuis 2016. Cependant, depuis sa mise en œuvre en 2016, les demandes reçues au titre du principe de Jordan ont augmenté à un rythme extrêmement rapide, surtout au cours des dernières années. Entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025 seulement, 2 839 149 produits, services et soutiens ont été approuvés pour les enfants des Premières Nations. Du nombre total de produits, services et soutiens approuvés, 153 864 produits, services et soutiens ont été obtenus par des demandes individuelles et 2 685 285 par des demandes de groupe.

Compte tenu de l'augmentation du volume, en février 2025 le gouvernement du Canada a annoncé des changements aux procédures opérationnelles afin de s'assurer que les demandes soient alignées sur la durabilité à long terme du principe de Jordan. Ces changements apportent plus de clarté et de cohérence quant aux services offerts aux enfants des Premières Nations grâce au Principe de Jordan, ainsi qu'à la documentation requise pour le traitement des demandes.

Services aux Autochtones Canada demeure engagé à maintenir un dialogue continu avec les partenaires des Premières Nations afin de faire progresser la mise en œuvre du Principe de Jordan.

## **L'Assembly of Manitoba Chiefs (AMC) et le Canada signent un protocole d'entente (PE)**

En juin 2024, la grande cheffe de l'Assembly of Manitoba Chiefs (AMC) a signé un protocole d'entente (PE) officiel avec le Canada pour améliorer la mise en œuvre du principe de Jordan pour les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations au Manitoba. Cette entente est un engagement conjoint à résoudre les problèmes systémiques associés à la prestation des services, à promouvoir une approche plus équitable et à soutenir les droits et le mieux-être des Premières Nations membres de l'AMC dans la région.

*« Le PE représente une étape historique dans nos efforts continus pour que les enfants des Premières Nations reçoivent les services et le soutien qu'ils méritent. Il reconnaît l'héritage de Jordan River Anderson et l'importance de respecter les décisions en matière de droits de la personne qui mettent l'accent sur la non-discrimination dans la prestation des services ».*

*Cathy Merrick, grande cheffe de l'AMC de 2022 à 2024.*

Les premières étapes des travaux sont en cours pour mettre en œuvre les dispositions du PE, y compris l'officialisation des mécanismes de collaboration.

*L'[Assembly of Manitoba Chiefs](#) a été établie en 1988 par les chefs du Manitoba pour défendre les enjeux touchant communément les Premières Nations au Manitoba. L'AMC représente les 63 Premières Nations du Manitoba, soit plus de 172 000 citoyens des Premières Nations dans la province, ce qui correspond à environ 12 % de la population de la province. L'AMC représente une diversité de peuples et de traditions, soit des Anishinaabe (Ojibwés), des Nehetho (Cris), des Oji-Cris, des Dénés et des Dakota.*

## **L'Initiative : Les enfants inuits d'abord**

Inspirée du principe de Jordan, l'Initiative : Les enfants Inuit d'abord garantit que les enfants inuits au Canada ont un accès égal aux produits, services et soutiens essentiels de santé, sociaux et éducatifs financés par le gouvernement, peu importe où ils vivent au Canada.

L'Initiative : Les enfants inuits d'abord a été approuvée par le Cabinet en 2018 en tant que mesure provisoire prévoyant l'élaboration conjointe avec les partenaires inuits d'une approche à long terme propre aux Inuit. Depuis, l'Inuit Tapiriit Kanatami, les organisations inuites établies en vertu d'un traité et le Canada ont travaillé à co-développer un Cadre national et des approches régionales qui établiraient des paramètres communs et, en fin de compte, encadreraient la mise en œuvre d'une nouvelle approche à long terme spécifique aux Inuits.

Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 janvier 2025, 34 907 demandes visant les enfants inuits ont été approuvées, soit 273 647 produits, services et mesures de soutien, dans le cadre de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord.

Dans le cadre du budget de 2024, 167,5 millions de dollars ont été alloués sur deux ans, à partir de 2023-2024, dont 121,7 millions pour 2024-2025. En mars 2025, un financement supplémentaire de 121,7 millions de dollars a été engagé pour prolonger l'Initiative : Les enfants inuits d'abord jusqu'au 31 mars 2026.

### *Jalons importants réalisés grâce à l'Initiative Les enfants inuits d'abord :*

- En janvier 2023, un comité directeur d'élaboration conjointe a été mis sur pied, composé de représentants de Services aux Autochtones Canada, de l'Inuit Tapiriit Kanatami et des quatre organisations inuites établies en vertu d'un traité.
- Dans le cadre du processus d'élaboration conjointe, à l'automne 2023, l'Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre organisations inuites établies en vertu d'un traité ont proposé un modèle de responsabilité partagée et des principes directeurs définissant leur vision pour l'approche à long terme de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord.
- En juillet 2024, le Canada a approuvé le principe d'un modèle de responsabilité partagée et s'est engagé à élaborer conjointement avec les partenaires inuits un cadre national. Ce dernier comprend des approches souples à l'égard de la prestation régionale et guide le transfert progressif de l'administration et de la prestation de l'initiative aux organisations inuites établies en vertu d'un traité.
- En janvier 2025, une réunion du comité directeur d'élaboration conjointe a eu lieu pour examiner l'ébauche du cadre national et discuter des prochaines étapes.
- En mars 2025, des fonds ont été accordés pour prolonger l'Initiative Inuit Child First d'un an, jusqu'au 31 mars 2026.

Le transfert de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord permettra d'augmenter progressivement la prise en charge de l'initiative par les Inuit, en harmonisation avec la Politique sur l'Inuit Nunangat. Cela respectera également les obligations du gouvernement en matière de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, conformément au mandat du Ministère de soutenir l'autodétermination et le transfert du contrôle des services. Dans ce nouveau modèle, les organisations inuites établies en vertu d'un traité assumeront la prise en charge administrative de la prestation des mesures de soutien afin que les enfants inuits aient accès à de meilleurs services.

## Mise en œuvre la Politique sur l'Inuit Nunangat

En 2024-2025, Services aux Autochtones Canada a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat responsable de la Politique sur l'Inuit Nunangat pour faire progresser les efforts visant à améliorer la mise en œuvre de la politique au sein du Ministère. La politique vise à promouvoir la prospérité et à soutenir le mieux-être communautaire et individuel dans tout l'Inuit Nunangat, ce qui profite à tous les Canadiens. Le secrétariat responsable de superviser la mise en œuvre pangouvernementale de la politique relève de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

La Politique sur l'Inuit Nunangat a permis de renforcer et de transformer les politiques et programmes du Ministère grâce à l'application d'une approche fondée sur les distinctions à l'élaboration des politiques et des programmes ainsi qu'aux enveloppes budgétaires. Un élément essentiel de ce travail a été la collaboration entre le gouvernement fédéral et les partenaires inuits pour soutenir l'autodétermination des Inuit. Les progrès réalisés sont notamment l'élaboration conjointe avec la Société régionale inuvialuite d'une entente de coordination pour les services à l'enfance et à la famille dirigés par les Inuit ainsi que le soutien continu à la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuit.

Au sein de Services aux Autochtones Canada, des équipes dédiées aux Inuit effectuent leur travail dans le respect de la Politique sur l'Inuit Nunangat. Certaines approches fondées sur les distinctions et la collaboration étroite avec les partenaires inuits étaient en vigueur avant l'adoption de la politique. Puisqu'elles correspondent à la vision et à l'intention de la Politique sur l'Inuit Nunangat, le potentiel des retombées est accru. En 2024-25, ces équipes ont participé à des groupes de travail ou ont mobilisé des partenaires inuits sur diverses initiatives pour faire avancer les priorités du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne. D'autres équipes au sein du Ministère ont encore le potentiel d'intégrer davantage la Politique sur l'Inuit Nunangat dans leur travail dans les années à venir.

Le Ministère a également participé à une analyse de la mise en œuvre durant l'été 2024, laquelle a contribué à orienter la Directive du Cabinet sur la mise en œuvre de la Politique sur l'Inuit Nunangat, annoncée en février 2025.

La Directive du Cabinet définit un cadre de responsabilité, détermine les rôles et responsabilités, et établit un mécanisme de rapport et d'évaluation pour tous les ministères et organismes fédéraux. Elle inclut l'engagement de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada à élaborer conjointement avec les partenaires inuits un document d'orientation qui précisera davantage la façon de mettre en œuvre la Politique sur l'Inuit Nunangat au sein des ministères. Pour Services aux Autochtones Canada, cette directive a augmenté les attentes en matière de conformité et de responsabilité grâce à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre incluant le suivi des progrès.

Afin de mieux démontrer les efforts déployés par le Ministère pour favoriser l'adoption de la politique, Services aux Autochtones Canada a entrepris une évaluation des progrès réalisés dans le cadre de sa mise en œuvre, notamment la détermination des programmes et des initiatives dont l'harmonisation a été un succès, ainsi que les difficultés rencontrées.

### 3.3 Éducation – Progression des ententes régionales en matière d'éducation

Services aux Autochtones Canada et les partenaires des Premières Nations continuent de collaborer pour accroître le contrôle des Premières Nations sur leur éducation et l'adoption d'approches autodéterminées en matière d'éducation, tel que le prévoit la mesure n° 2.19 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*). Cela est en partie réalisé grâce à la signature d'ententes régionales en matière d'éducation, qui facilitent l'exercice d'un contrôle accru par l'entremise de systèmes d'éducation conçus par les Premières Nations et offrent une voie pour le transfert de ce contrôle en permettant l'établissement de systèmes de gouvernance dans le domaine de l'éducation.

En mars 2025, le gouvernement du Canada avait signé onze ententes régionales en matière d'éducation, dont neuf sont toujours actives et soutiennent collectivement environ 25 000 élèves dans cinq provinces. La plus récente entente a été signée avec la Little Red River Education Authority en 2025.

<p><u>Alberta</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Kee Tas Kee Now Tribal Education Authority, 2019 à 2029</li> <li>➤ Première Nation de Sunchild, 2019 à 2024</li> </ul> <p><u>Atlantique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elsipogtog First Nation Education Authority, 2025 à 2030</li> </ul> <p><u>Colombie-Britannique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accord tripartite de la Colombie-Britannique sur l'éducation, 2018 à 2025</li> </ul>	<p><u>Saskatchewan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Athabasca Denesuline Education Authority, 2019 à 2029</li> <li>➤ Peter Ballantyne Cree Nation Education Authority, 2020 à 2025</li> <li>➤ Treaty Education Alliance, 2021 et toujours en cours</li> <li>➤ East Central First Nations Education Authority, 2023 à 2028</li> <li>➤ Entente tripartite avec la Première Nation des Dakota de Whitecap, 2019 à 2024</li> <li>➤ Little Red River Education Authority, 2025 à 2030</li> </ul> <p><u>Québec</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseil en Éducation des Premières Nations, 2022 à 2027</li> </ul>
--	--

Au 1<sup>er</sup> avril 2024, près de 50 organisations des Premières Nations de partout au Canada ont accédé au financement pour l'élaboration d'ententes régionales en matière d'éducation afin de prendre part aux discussions sur l'élaboration ou de participer à une table technique régionale. Des discussions sont en cours avec plus de 15 organisations, dont certaines sont parvenues à une entente à la table.

Les ententes régionales en matière d'éducation ne soutiennent pas seulement le transfert aux Premières Nations du contrôle sur leur éducation, elles répondent également aux priorités et objectifs en matière d'éducation fixés par les communautés des Premières Nations qui y participent.

### Contrôle des Premières Nations sur leur éducation : First Nations Education Steering Committee de la Colombie-Britannique

En 2018, l'entente tripartite en matière d'éducation de la Colombie-Britannique intitulée *British Columbia Tripartite Education Agreement : Supporting First Nation Student Success* a été signée entre le First Nations Education Steering Committee, le Canada et la Colombie-Britannique. Cette entente reconnaît officiellement la capacité des Premières Nations et des écoles des Premières Nations à concevoir et à mettre en œuvre un système d'éducation pertinent pour les Premières Nations. Elle s'applique aux élèves des Premières Nations vivant dans les réserves en Colombie-Britannique, y compris ceux fréquentant les écoles de la province, et prévoit une collaboration continue dont bénéficieront tous les élèves des Premières Nations de la Colombie-Britannique, quel que soit l'endroit où ils fréquentent l'école.

Depuis la mise en œuvre de cette entente, plusieurs réussites et résultats positifs démontrent la valeur du contrôle des Premières Nations sur leur éducation.

- *Collecte et gestion des données* : Dans le cadre de cette entente, des données sont publiées annuellement pour suivre les réussites des élèves des Premières Nations de la province. Ces données offrent de l'information sur les progrès des élèves de chaque communauté, ce qui oriente les discussions entre les Premières Nations et les conseils scolaires sur les mécanismes pour soutenir les apprenants des Premières Nations.
- *Compétence culturelle et apprentissage pour favoriser des changements systémiques* : L'entente établit une exigence d'apprentissage axée sur les Autochtones pour tous les élèves de la Colombie-Britannique, ce qui favorise une éducation à grande échelle sur les droits, les histoires et les traditions des Premières Nations. Elle oblige également les divisions scolaires de la province à offrir une journée d'apprentissage professionnel axée sur les Autochtones à tous les enseignants des écoles publiques. Ceci permet de prioriser la réussite des élèves autochtones et d'intégrer davantage les visions du monde et les perspectives autochtones dans les environnements d'apprentissage de l'éducation publique.
- *Augmentation de l'enseignement des langues et cultures des Premières Nations* : L'entente reconnaissant l'importance d'investir dans la revitalisation, la préservation et le maintien des langues des Premières Nations, elle prévoit un financement pour des programmes linguistiques et culturels conçus et offerts par les Premières Nations.
- *Politiques en matière d'éducation élaborées conjointement* : L'entente engage les parties à travailler ensemble pour élaborer conjointement des politiques et des directives régionales en matière d'éducation. En 2023, à la suite de cet engagement, la Colombie-Britannique a annoncé de nouvelles modifications élaborées

conjointement à la *BC School Act*, en vue d'améliorer les résultats des élèves autochtones. Élaborée en collaboration avec le First Nations Education Steering Committee, la loi exige que tous les conseils scolaires établissent un conseil d'éducation autochtone de manière à garantir que les peuples autochtones prennent part aux décisions; veille à ce que les Premières Nations aient la possibilité, si elles le souhaitent, d'appliquer un modèle d'accord local avec un conseil scolaire; et met en œuvre une disposition sur le choix d'école permettant aux Premières Nations de décider quelle école les élèves des Premières Nations vivant dans une réserve fréquenteront.

*Le [First Nations Education Steering Committee \(FNESC\)](#) est une organisation de politique et de défense des droits qui travaille au nom des Premières Nations et les représente en Colombie-Britannique. Le FNESC a pour mandat de soutenir les Premières Nations dans leurs efforts pour améliorer le succès de tous les élèves des Premières Nations et faire progresser l'éducation des Premières Nations en Colombie-Britannique. Pour ce faire, il diffuse de l'information, mène des recherches, administre des programmes et des services, et défend les droits des Premières Nations auprès des gouvernements provincial et fédéral et d'autres intervenants de premier plan, et négocie avec eux, sous la direction des Premières Nations.*

## **Élaboration conjointe des priorités des Inuit et de la Nation métisse en matière d'éducation**

Services aux Autochtones Canada continue de participer au Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne (CPIC) et aux mécanismes bilatéraux permanents Canada-Nation métisse avec les partenaires inuits et de la Nation métisse pour déterminer les priorités communes, explorer les options en matière de politique et suivre les progrès.

Par l'entremise de ces mécanismes bilatéraux permanents et conformément aux engagements propres à l'éducation de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* (mesures n<sup>os</sup> 13 et 21 du Plan d'action), le Ministère mobilise les partenaires inuits et de la Nation métisse pour élaborer conjointement des politiques fédérales sur l'éducation primaire et secondaire fondées sur les distinctions. Les deux politiques visent à compléter et à améliorer les programmes propres aux Inuit et à la Nation métisse offerts aux élèves du primaire et du secondaire.

### **3.4 Santé – Élaboration conjointe d'une loi sur la santé fondée sur les distinctions et progrès vers une transformation de la santé**

#### **Transformation de la santé**

La transformation de la santé est une initiative collaborative entre le gouvernement du Canada, les Premières Nations et les gouvernements provinciaux visant à transférer la responsabilité des programmes et des services fédéraux à des organisations dirigées par les Premières Nations ayant obtenu un mandat de leurs dirigeants pour fournir des

services de santé en leur nom. Cela signifie que les organisations dirigées par les Premières Nations prennent en charge la conception, la prestation et la gestion des programmes et des services de santé de leurs communautés.

Fondée sur une relation renouvelée avec les Premières Nations, l'initiative de transformation de la santé suppose que le Canada délaisse son contrôle pour devenir un partenaire de gouvernance et un organisme de financement. Ce changement repose sur l'établissement de relations, la responsabilité mutuelle et le respect des droits inhérents des Premières Nations à l'autodétermination, y compris leurs droits à déterminer les besoins et les priorités de leurs communautés et à y répondre.

L'initiative de transformation de la santé s'inspire du transfert réussi en 2013 de la responsabilité des services de santé à la British Columbia First Nations Health Authority, en Colombie-Britannique, qui a depuis démontré la valeur d'un système de soins de santé conçu par les Premières Nations à leur intention. Comme il est indiqué dans le rapport intitulé [\*Evaluation of the First Nations Health Authority : Case Study Technical Report\*](#), le transfert de la responsabilité a mené à une transformation systémique et holistique du système de santé, qui a permis non seulement de fournir des services aux communautés, mais également de s'attaquer aux causes profondes des disparités en matière de santé. Depuis sa création, la First Nations Health Authority est devenue un partenaire précieux et a collaboré avec les gouvernements provincial et fédéral pour promouvoir la sécurité culturelle et un changement de paradigme plus large.

Il y a six projets de transformation de la santé en cours :

- Battleford Agency Tribal Council en Saskatchewan;
- Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc. dans le nord du Manitoba;
- Southern Chiefs' Organization dans le sud du Manitoba;
- Nation Nishnawbe Aski en Ontario;
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- Tajikeimik en Nouvelle-Écosse.

#### *Jalons importants pour l'exercice 2024-2025*

- En juin 2024, la Southern Chiefs' Organization et le Canada ont signé une entente de principe sur la transformation de la santé.
- Le Symposium sur la transformation de la santé, tenu en septembre 2024, a réuni les partenaires de la transformation de la santé des Premières Nations et des provinces pour discuter des pratiques exemplaires, des leçons retenues et des voies possibles à suivre. L'événement a offert une tribune à plus de 200 participants, y compris des dirigeants des Premières Nations, des responsables de la santé et des défenseurs des droits, pour mettre l'accent sur la promotion du contrôle des soins de santé par les Premières Nations, favoriser

les partenariats et soutenir le développement de systèmes de santé dirigés par les communautés.

- Le financement de la transformation de la santé a été renouvelé dans le cadre du budget de 2024 qui a alloué 104,9 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'initiative. Les fonds seront utilisés pour soutenir les partenaires afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités en vue de la création d'un modèle de prestation de services de santé régi par les Premières Nations. Ce modèle permettra à ces dernières de prendre en charge les services de santé actuellement fournis par Services aux Autochtones Canada.
- En mars 2025, Keewatinohk Inniniw Minaoyawin Inc., au Manitoba, et le Canada ont signé une entente de principe sur la transformation de la santé.
- Un consensus a été atteint par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador sur le choix d'un nouveau modèle de gouvernance en matière de santé et de mieux-être pour les Premières Nations au Québec lors de l'assemblée spéciale des chefs de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et des chefs des Premières Nations le 26 mars 2025, ce qui a ouvert la voie à la conclusion d'une entente de principe et d'une future entente-cadre.

## Entente de principe entre la Southern Chiefs' Organization (SCO) et le Canada

*« La signature de l'entente de principe est une étape importante que nous franchissons avec nos partenaires signataires de traités pour décoloniser les soins de santé. La SCO est heureuse d'être la deuxième entité au Canada à conclure une entente de principe avec le Canada. Il existe un écart de 11 ans dans l'espérance de vie des citoyens des Premières Nations par rapport à tous les autres au Manitoba. Il est essentiel que nous fournissions des soins sûrs, adaptés à la culture et holistiques à nos citoyens pour remédier à cette inégalité en matière de santé. La Southern First Nations Health Authority aura une structure de gouvernance qui fera en sorte que nos citoyens et nos Nations prendront les décisions et seront en mesure d'orienter l'élaboration des programmes et des services qu'il jugent prioritaires. »*

*Chef Cornell McLean, Première Nation de Lake Manitoba*

Le document de l'entente de principe sur la gouvernance de la santé décrit la façon dont les programmes et services de santé seront transférés de Services aux Autochtones Canada à la future autorité des Premières Nations du Sud, qui desservira les 32 Nations anishinaabe et dakota au Manitoba.

À ce titre, le document ouvre la voie à l'établissement du plus grand processus de transformation de la santé au Manitoba et comprend le transfert des services fédéraux en matière de santé et d'investissement des Premières Nations à la Southern First Nations Health Authority. Il ouvre également la voie à une entente-cadre tripartite entre le Canada et le Manitoba qui transférera les mécanismes de financement à cette autorité. Cela inclura l'élaboration de programmes et des services de santé qui répondent aux besoins et aux priorités de chaque Nation membre de la SCO. Les programmes et les services offerts intégreront les enseignements, les médecines et les connaissances traditionnels anishinaabe et dakota pour soutenir la santé holistique des citoyens des Premières Nations du Sud.

La vision de la transformation de la santé de la SCO est décrite dans son rapport intitulé [Decolonization : Recognizing First Nations Sovereignty 2024](#).

*La [Southern Chiefs' Organization](#) représente les Nations anishinaabe et dakota et plus de 87 000 citoyens dans ce qui est maintenant appelé le sud du Manitoba. La SCO est une organisation politique indépendante qui protège, préserve, promeut et améliore les droits inhérents, les langues, les coutumes et les traditions des peuples des Premières Nations par l'application et la mise en œuvre de l'esprit et de l'intention du processus de conclusion des traités.*

## Entente de principe entre Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc. (KIM) et le Canada

*« La peur concernant notre avenir s'estompe, non pas parce que nous avons toutes les réponses, mais grâce à la foi et à la détermination des peuples des Premières Nations. Il ne s'agit pas seulement de systèmes de soins de santé; il s'agit de souveraineté, d'autodétermination et de garantir que les générations futures reçoivent les soins qu'elles méritent. Les Premières Nations montrent la voie, comme il se doit. KIM Inc. existe grâce à leur leadership. Leur foi en KIM est inspirante et nos efforts continueront de soutenir leur vision individuelle et collective. »*

*D' Barry Lavallee, directeur général de KIM Inc.*

Il s'agit de la deuxième entente de principe (EP) sur la transformation de la santé signée au cours de la dernière année au Manitoba, ce qui signifie que 155 000 membres des Premières Nations de cette province seront soutenus par ces nouveaux modèles de santé autodéterminés et novateurs.

Cette entente a jeté les bases pour que KIM, une organisation de santé dirigée par les Premières Nations du Nord, conçoive et mette sur pied un système de santé plus solide et adapté à la culture qui répondra aux besoins de 23 communautés des Premières Nations dans le nord du Manitoba. Grâce à l'engagement de la province du Manitoba à soutenir le processus de l'entente-cadre tripartite, des travaux seront entrepris pour garantir que la responsabilité des services soit transférée à KIM. Ce document décrit également la vision, la structure de gouvernance mise en place par KIM et un engagement des parties à œuvrer pour le transfert complet des programmes et des ressources de santé des Premières Nations, ainsi qu'à établir des partenariats essentiels, une intégration des systèmes et des services qui soutiennent les 23 Premières Nations du Nord du Manitoba.

*[Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc.](#) est devenue une entité incorporée en 2020 par le groupe de travail sur la santé des chefs de Keewatinowi Okimanak Inc. (MKO) du Manitoba. Les chefs en assemblée de MKO lui ont confié la tâche de créer une entité de transformation de la santé dirigée par les Premières Nations du nord en août 2018. KIM soutient les services de santé et de mieux-être pour 23 communautés des Premières Nations dans le nord du Manitoba, en mettant l'accent sur des soins équitables, la lutte contre le racisme dans le système de santé, la réponse aux besoins émergents et l'atténuation des lacunes dans le système de santé. Ces mesures sont accomplies grâce à la défense des intérêts, à l'intégration des communautés des Premières Nations, ainsi qu'à la collaboration avec ces dernières et les partenaires fédéraux et provinciaux.*

## **Fonds d'équité en santé autochtone**

À partir de 2024-2025, le gouvernement du Canada fournira 2 milliards de dollars sur dix ans (ou 200 millions de dollars par an) par l'entremise du Fonds d'équité en santé autochtone aux communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Services aux Autochtones Canada en partenariat avec des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis a travaillé au cours du dernier exercice financier pour mettre en œuvre ce fonds visant à soutenir des approches dirigées par les Autochtones pour améliorer l'accès à des services de santé culturellement sécuritaires, en réponse à

*l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à l'appel à la justice 7.1. Ce financement comporte deux volets :*

- **Financement fondé sur les distinctions** : montant de 190 millions de dollars par an pour les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ce qui constitue une base de financement à long terme et prévisible pour leurs priorités en matière de santé.
- **Initiatives ciblées** : montant de 10 millions de dollars par an alloué à des organisations Autochtones sélectionnées pour soutenir des projets à court terme, innovants et axés sur les activités portant sur des priorités transversales en matière de santé autochtone.

Même s'il est encore tôt dans la mise en œuvre du Fonds d'équité en santé autochtone, de nombreuses communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont déjà exprimé leur soutien à l'égard de la souplesse et de la prévisibilité du financement à long terme du programme.

En 2024-2025, par l'entremise d'initiatives ciblées, Services aux Autochtones Canada a soutenu plus de 31 projets de santé novateurs dirigés par des Autochtones et menés par un vaste éventail d'organisations autochtones.

### **Dispositions législatives sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions**

Services aux Autochtones Canada et ses partenaires continuent de travailler sur l'élaboration conjointe de dispositions législatives sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

En octobre 2024, après avoir reçu une rétroaction significative des partenaires autochtones, Services aux Autochtones Canada a obtenu l'autorisation de travailler sur des approches distinctes avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour élaborer conjointement des options en matière de politiques ou de dispositions législatives et ajuster le processus d'élaboration conjointe pour améliorer la transparence et la collaboration. Cette décision a été communiquée aux organisations autochtones nationales et, depuis, plusieurs réunions ont eu lieu pour discuter des prochaines étapes et établir des stratégies.

La persistance du colonialisme de peuplement, les obstacles en matière de politiques et l'absence d'approches coordonnées pour répondre aux besoins de santé des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous les ordres de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones, demeurent un enjeu constant. Ces défis continuent de créer des inégalités en matière de santé et d'avoir des répercussions sur la capacité des peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis à accéder à des services de santé culturellement sécuritaires et sensibles, exempts de racisme et de

discrimination. Dans ce contexte, faire progresser les travaux pour élaborer conjointement des politiques et des dispositions législatives distinctes pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis constitue une occasion :

- d'établir conjointement des principes généraux comme fondement des services de santé fédéraux pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis;
- de collaborer avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour accroître l'offre de services de santé dirigés par les Autochtones;
- de continuer à faire progresser l'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation et une relation renouvelée de nation à nation, entre les Inuit et la Couronne et de gouvernement à gouvernement fondée sur le respect des droits inhérents, la coopération et un partenariat transparent.

### **Lutte contre le racisme envers les Autochtones**

L'initiative de lutte contre le racisme envers les Autochtones fournit des fonds aux partenaires autochtones pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives dirigées par les Autochtones qui visent à lutter contre le racisme vécu par les patients autochtones dans les systèmes de santé du Canada.

Plus précisément, l'initiative soutient les efforts pour accroître la représentation autochtone au sein des systèmes de santé, ainsi que l'embauche et la rétention de défenseurs des droits des patients, de navigateurs des systèmes de santé, de sages-femmes et d'accompagnateurs à la naissance autochtones dans des postes à travers le spectre des soins de santé pour fournir un soutien immédiat aux patients autochtones. L'initiative alloue également des fonds de renforcement des capacités à des organisations nationales de santé autochtones, telles que le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone et l'Association des médecins autochtones du Canada, pour soutenir les changements systémiques et les efforts visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones à l'échelle nationale.

Depuis sa mise sur pied en 2021, l'initiative de lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé canadiens a permis de financer plus de 100 partenaires pour mettre en œuvre plus de 150 projets dans l'ensemble des provinces et des territoires, à travers des groupes fondés sur des distinctions et dans des milieux urbains. L'initiative a mis l'accent sur les services destinés aux femmes, aux personnes 2ELGBTQI+, aux personnes handicapées et à d'autres groupes autochtones susceptibles d'être victimes de discrimination fondée sur plusieurs motifs. Voici quelques exemples de projets qui ont reçu du financement :

- un financement de 2 millions de dollars a été accordé à la Nation Atikamekw et aux Atikamekw de Manawan pour aider à créer le Bureau principal de Joyce et

pour plaider en faveur de la mise en œuvre du Principe de Joyce à travers le pays.

- les défenseurs des droits des patients autochtones ont aidé une centaine de patients à avoir accès aux procédures provinciales et territoriales de règlement des plaintes;
- deux nouveaux programmes communautaires de formation de sages-femmes et ont été mis en place pour les Innus du Labrador et les Cris de la baie James;
- au cours des trois dernières années, une centaine de membres des communautés des Premières Nations ont reçu une formation de doula ou d'accompagnateur à la naissance. De plus, l'Université des Premières Nations du Canada a élaboré un programme de certificat d'accompagnateur à la naissance autochtone que les étudiants peuvent suivre sur place ou à distance. L'Université des Premières Nations du Canada élargit actuellement ce programme grâce au projet Wasakama qui offrira des possibilités de certificat et de microfinancement liées au soutien à la naissance autochtone, aux infections transmissibles sexuellement et par le sang, ainsi qu'au deuil et à la perte;
- le premier centre de naissance autonome financé par le gouvernement fédéral dans la Première Nation de Sturgeon Lake en Saskatchewan a atteint la phase finale de la construction et devrait ouvrir en septembre 2025;
- la création d'organisations de santé dirigées par les Autochtones, telles que les Professionnels et professionnelles autochtones de la pharmacie du Canada.

S'appuyant sur le succès des investissements du budget de 2021, le budget de 2024 a investi 167,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour continuer à lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé du Canada et faire avancer l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et les appels à la justice 1.8 et 7.6. Le financement renouvelé continue de soutenir les défenseurs des droits des patients, les navigateurs des systèmes de santé, les sages-femmes et les accompagnateurs à la naissance autochtones, ainsi que les efforts visant à accroître la représentation des Autochtones dans les professions de la santé.

Voici quelques exemples des premiers résultats financés par le budget de 2024 :

- les efforts de plaidoyer du bureau principal de Joyce continuent d'être soutenus;
- la Federation of Sovereign Indigenous Nations continue de soutenir les patients autochtones par l'entremise du bureau de l'ombudsman de la santé des Premières Nations, le premier bureau dirigé par des Autochtones au

Canada pour aider à traiter les plaintes en matière de soins de santé et le racisme systémique dans les soins de santé, et un modèle pour des bureaux similaires qui pourraient être établis dans d'autres régions;

- l'Atlantic Policy Congress of First Nations élabore des feuilles de route pour les gouvernements et des comités trilatéraux pour soutenir davantage la coordination entre les professionnels de la santé dans leur lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé;
- l'Association nationale des centres d'amitié continue de soutenir les navigateurs des systèmes de santé autochtones dans les centres d'amitié en milieu urbain partout au Canada;
- la Métis Nation of British Columbia (MNBC) a maintenu sa capacité à soutenir le programme d'expérience en santé des Métis qui aide les citoyens métis confrontés à des préjudices en matière de soins de santé à s'y retrouver dans le système de plaintes liées à la santé de la Colombie-Britannique.

Avec des partenaires, Services aux Autochtones Canada continuera de chercher à améliorer l'accès à des services de santé de qualité et à réduire les disparités en matière de santé en renforçant la sécurité du personnel infirmier, en recrutant des travailleurs de la santé et en collaborant avec les Premières Nations et les Inuit sur des initiatives adaptées en matière de santé mentale et de mieux-être. Les programmes de promotion de la santé mentale et du mieux-être du Ministère sont axés sur le financement des communautés et des organisations autochtones afin qu'elles puissent concevoir, fournir et gérer les services qui répondent aux besoins et aux priorités de leurs membres.

### **3.5 Infrastructure urbaine et logement**

Le budget de 2022 a prévu 300 millions de dollars sur deux ans pour l'élaboration conjointe et le lancement d'une stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique ainsi que pour la réalisation de projets de logement urgents dans les régions urbaines, rurales et nordiques. De cet investissement, 281,5 millions de dollars et 5,6 millions de dollars supplémentaires du budget de 2023 ont été alloués à Services aux Autochtones Canada pour que les fonds puissent être distribués rapidement par le biais des programmes existants.

De plus, dans le budget de 2023, 4 milliards de dollars sur sept ans étaient prévus, à partir de 2024-2025, pour mettre en œuvre la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique élaborée conjointement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Des 533,3 millions de dollars alloués aux Premières Nations au sud du 60e parallèle dans les provinces, Services aux autochtones Canada (SAC) a réussi à distribuer 39,2 millions de dollars pour l'exercice 2024-25 — représentant l'ensemble des fonds disponibles cette année-là. En 2024-

2025, SAC a intégré 11 nouveaux partenaires des Premières Nations dans le cadre de la Stratégie. Les projets soutenus par ce financement incluent l'acquisition d'unités destinées au logement étudiant, la réparation de logements abordables existants, des subventions au loyer pour les membres de la communauté vivant en milieu urbain, rural et nordique, ainsi que la collecte de données sur l'itinérance autochtone pour orienter la planification et les investissements futurs. Les 494,1 millions de dollars d'investissements ciblés seront alloués de 2025-26 à 2030-31 et contribueront à réduire les besoins essentiels en logement et à augmenter l'offre de logements abordables pour les peuples autochtones.

En juin 2023, une entente de contribution a été signée pour que ce financement soit géré par l'organisme Logement Coopératif National Autochtone Inc. Dans le cadre du processus national, 275,2 millions de dollars sur un montant total de 281,5 millions de dollars sont distribués à 74 projets dans l'ensemble du pays pour construire plus de 3 800 logements. Quelques exemples :

- 9,6 millions de dollars de financement pour six projets au Québec;
- près de 13 millions de dollars de financement pour trois projets au Nunavut;
- 21,5 millions de dollars de financement pour huit projets au Manitoba;
- plus de 22,3 millions de dollars de financement pour cinq projets en Alberta;
- plus de 26 millions de dollars de financement pour sept projets dans les Territoires du Nord-Ouest;
- près de 26,8 millions de dollars de financement pour 16 projets en Colombie-Britannique;
- plus de 33,5 millions de dollars de financement pour six projets dans le Canada atlantique;
- près de 34 millions de dollars de financement pour huit organisations en Saskatchewan;
- 34 494 500 millions de dollars de financement pour quatre nouveaux projets de logement au Yukon;
- plus de 58 millions de dollars de financement pour 12 projets en Ontario.

L'appui aux projets comprendra des fonds pour l'acquisition de nouvelles propriétés et de nouveaux bâtiments; la construction de nouvelles installations; les réparations et les rénovations; la formation liée au logement; le renforcement des capacités organisationnelles; et les coûts administratifs.

L'accès à un logement sûr et abordable est essentiel pour améliorer les résultats en matière de santé et les résultats sociaux. Cette initiative découle de l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer les partenariats avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis et à soutenir leurs modes d'autodétermination et leurs solutions pour améliorer les déterminants sociaux de la santé, comme le prévoient les articles 21 et 23 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. La mesure n° 1.88 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* rappelle également l'engagement du gouvernement du Canada à cet égard.

### **« Pour les Autochtones, par les Autochtones » : Logement Coopératif National Autochtone Inc.**

Depuis 2013, les organisations autochtones urbaines, rurales et nordiques se sont engagées à travailler avec et pour les peuples autochtones dans le domaine du logement et des services intégrés. Le 25 novembre 2022, le groupe a accepté de participer à une coalition de logement « Pour les Autochtones, par les Autochtones » afin de promouvoir de manière transparente et de faire progresser le logement en tant que droit humain pour tous les peuples autochtones vivant dans les communautés urbaines, rurales et nordiques d'un océan à l'autre. Logement Coopératif National Autochtone Inc. a été formé à partir d'une coalition d'organisations nationales, régionales et locales bien établies, fournissant des services de logement et d'autres services, en tirant parti d'un vaste inventaire de connaissances, de compétences, d'expertises et d'expériences dans des domaines essentiels.

Grâce à une approche « Pour les Autochtones, par les Autochtones », Logement Coopératif National Autochtone Inc. regroupe des organisations autochtones de logement, de lutte contre l'itinérance et de prestation de services liés au logement pour fournir des solutions durables qui répondent aux diverses lacunes en matière de logement, y compris l'itinérance des peuples autochtones vivant dans les zones urbaines, rurales et nordiques.

*Composée de plus de 100 représentants d'organisations de logement, de lutte contre l'itinérance et de services liés au logement, [Logement Coopératif National Autochtone Inc.](#) est une organisation nationale de logement dirigée par des Autochtones qui veille à ce que tous les peuples autochtones partout au Canada aient accès à du soutien et à des services pour l'obtention d'un logement sûr, abordable, sécurisé et digne.*

### **Fonds d'infrastructure des communautés autochtones**

Le budget de 2021 a permis d'annoncer 4,3 milliards de dollars sur quatre ans, à partir de 2021-2022, pour le Fonds d'infrastructure des communautés autochtones. Il s'agit d'un fonds axé sur les distinctions pour soutenir les demandes immédiates, telles que déterminées par les partenaires autochtones, pour des projets en cours, nouveaux et prêts à démarrer dans les communautés des Premières Nations. Ces partenaires comprennent les partenaires autochtones signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, les Inuit, les communautés métisses et les communautés des Premières Nations et métisses du Nord.

Le volet urbain du Fonds d'infrastructure des communautés autochtones fournit un soutien en matière d'immobilisations visant expressément à améliorer la capacité physique, la sûreté, la sécurité et l'accessibilité des installations pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Un total de 47 projets autochtones ont reçu un financement dans le cadre du volet urbain du Fonds d'infrastructure des communautés autochtones. Services aux Autochtones Canada a conclu des ententes de financement avec tous les bénéficiaires approuvés et a transféré des fonds aux organisations communautaires sélectionnées,

qui sont responsables de la planification, de la conception et de la gestion de l'exécution de leurs projets d'infrastructure.

L'initiative soutient les organisations autochtones pour qu'elles prennent le contrôle sur la prestation des services et élaborent des projets répondant aux besoins sociaux et culturels particuliers de leurs membres.

### 3.6 Logement et infrastructure dans les réserves

Depuis 2018, Services aux Autochtones Canada et les partenaires travaillent dans l'objectif commun de transférer le contrôle de l'élaboration et de la prestation des services de logement et d'infrastructure communautaire du Ministère aux organisations mandatées par les Premières Nations. Cette approche reconnaît le droit inhérent des Premières Nations à l'autodétermination en matière de logement et d'infrastructure communautaire. Elle répond également aux appels pour que le Canada fasse progresser la réconciliation économique en soutenant l'autodétermination au moment où les Premières Nations poursuivent leurs propres voies vers l'amélioration du logement et des infrastructures tout en augmentant leur participation à l'économie. Le Canada s'engage également à continuer de soutenir la levée des avis à court et à long terme concernant la qualité de l'eau dans les communautés des Premières Nations, comme le prévoit la mesure n° 2.16 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* et les articles connexes de la Déclaration, y compris les articles 20 à 23.

Pour soutenir ce travail, les budgets de 2017 et de 2021 ont réservé 108,89 millions de dollars (jusqu'en 2025-2026) pour soutenir les activités de mobilisation, de création d'institutions et de mise en œuvre liées au transfert des services de logement et d'infrastructure aux organisations dirigées par les Premières Nations. De plus, le budget de 2022 a permis d'annoncer 173,2 millions de dollars sur dix ans pour soutenir l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA) qui prendra en charge l'exploitation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves des Premières Nations de l'Atlantique qui choisissent d'y adhérer et qui ont appuyé la mise en place de l'institution.

Soutenues par le Ministère, les organisations des Premières Nations déterminent de nouveaux modèles de prestation de services liés au logement et aux infrastructures qui répondent à leurs propres priorités et aspirations diverses. Cela comprend la mobilisation des communautés, avec le soutien des dirigeants, pour cerner les besoins ainsi que pour déterminer et peaufiner la portée des services. À ce jour, des progrès ont été réalisés avec les partenaires suivants :

<u><a href="#">Colombie-Britannique</a></u>  ➤ Le <u><a href="#">First Nations Housing and Infrastructure Council of British</a></u>	<u><a href="#">Manitoba</a></u>  ➤ La <u><a href="#">Southern Chiefs Organization</a></u> se mobilise, rassemble des données et élabore un modèle de service et un
--	--

<p><a href="#">Columbia</a>) travaille à perfectionner son modèle de prestation de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le <a href="#">Conseil tribal des Nuuchahnulth Tribal Council</a> mène des consultations initiales afin d'élaborer un modèle pour les infrastructures communautaires et les établissements d'enseignement.</li> </ul> <p><u>Alberta</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les <a href="#">Premières Nations signataires du Traité n° 8 en Alberta</a> réalisent une étude de faisabilité en vue de créer une autorité de l'eau pour leurs communautés membres.</li> </ul> <p><u>Saskatchewan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La <a href="#">First Nations Capital and Infrastructure Agency of Saskatchewan</a>) a signé une entente-cadre avec Services aux Autochtones Canada en 2021. L'organisation travaille actuellement à compléter un modèle de transfert de service détaillé et une analyse de rentabilisation dans le but de fournir toute l'assistance technique aux Premières Nations de la Saskatchewan en matière de logement et d'infrastructure.</li> <li>➤ La <a href="#">Saskatchewan Aboriginal Lands Technicians</a> mène une mobilisation en vue d'élaborer un modèle de transfert de service pour fournir du soutien en matière de gestion des déchets solides et prévoit de l'étendre à la gestion des terres de manière plus générale.</li> <li>➤ La <a href="#">First Nations Technical Services Alliance</a> mène la phase initiale de mobilisation pour élaborer un modèle de transfert de service en matière de logement et d'infrastructure.</li> </ul>	<p>champ d'application pour le modèle de prestation de services qu'elle propose pour l'approvisionnement en eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'<a href="#">Assembly of Manitoba Chiefs</a> mène des activités de mobilisation initiales, définit le champ d'application et élabore un modèle en matière de logement et d'infrastructure communautaire.</li> </ul> <p><u>Ontario</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La <a href="#">Nation Nishnawbe Aski</a> a commencé à explorer le transfert de prestation de services en 2024 pour la gestion de l'eau et des eaux usées ainsi que le soutien aux conseils tribaux. De plus, elle élabore un modèle d'autorité de l'eau et pour remédier aux pénuries d'opérateurs dans ce domaine.</li> <li>➤ La <a href="#">Première Nation crie de Missanabie</a> est aux premières étapes de l'élaboration de son modèle de gouvernance et de la définition du champ d'application. Elle étudie un modèle de prestation et de gestion des services d'intervention et de gestion des urgences pour les membres des Premières Nations en Ontario.</li> <li>➤ L'<a href="#">Anishinaabeg of Kabapikotawangag Resource Council</a> est un conseil tribal en Ontario et au Manitoba qui étudie le transfert de prestation de services en matière de logement et d'infrastructure pour ses Premières Nations, en mettant l'accent sur l'élaboration d'un modèle centralisé de logement. En décembre 2022, le conseil a reçu une allocation de financement pour mobiliser les Premières Nations membres en vue</li> </ul>
--	--

de l'élaboration d'un modèle centralisé de services de logement.

Région de l'Atlantique

- L'[Atlantic First Nations Water Authority](#) et la ministre des Services aux Autochtones ont signé une entente finale historique pour le transfert de la prestation de services le 7 novembre 2022. L'autorité a pris en charge efficacement les opérations et l'entretien des services de gestion de l'eau et des eaux usées et l'investissement dans ce domaine. De plus, elle a géré la formation des opérateurs et veillé à ce que ces derniers aient les certifications requises pour les systèmes qu'ils gèrent; mis en œuvre les plans de gestion des actifs et d'investissement en immobilisations; ciblé les projets à risque élevé, y compris la rénovation des stations de relèvement dans une communauté où il y avait un problème avec les effluents.
- La [Confederacy of Mainland Mi'kmaq](#) a signé une entente-cadre avec Services aux Autochtones Canada en 2023 et est en train de définir son modèle de prestation de services, de déterminer les besoins en capacités et de collaborer avec les dirigeants des communautés des Premières Nations. Cette collaboration vise à obtenir leur soutien pour un projet d'entente de transfert de prestation de services en matière de logement et d'infrastructure, à l'exclusion de la gestion de l'eau, des eaux usées et de l'éducation, à ses communautés membres.
- L'[Union of Nova Scotia Mi'kmaq](#) mène ses premières mobilisations en vue d'élaborer un modèle de prestation de

	<p>services en matière de logement et d'infrastructure.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le <a href="#">North Shore Mi'kmaq Tribal Council/Weso'tmk Samqwan Incorporated</a> a signé une entente-cadre avec Services aux Autochtones Canada en février 2025 et en est maintenant à la deuxième phase de transfert, qui comprend des négociations et l'établissement d'institutions afin de développer un centre d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées.</li> <li>➤ L'<a href="#">Atlantic Policy Congress</a> mobilise les Premières Nations de l'Atlantique pour recueillir des informations sur les besoins en matière de logement, élaborer des stratégies et disposer d'options de modèles de prestation de services pour aider les communautés.</li> </ul>
--	--

Les initiatives en cours continuent de démontrer les avantages de transférer le contrôle de la prestation de services à des organisations dirigées par les Premières Nations. En ce qui concerne le logement et les infrastructures communautaires, deux domaines essentiels peuvent contribuer à réduire les écarts socioéconomiques : les investissements dans le perfectionnement des compétences et de la formation dans les réserves et l'augmentation des possibilités d'emploi, ainsi que la mise en place d'une infrastructure bien gérée et financée de manière durable qui constitue le fondement permettant d'obtenir des résultats positifs en matière de santé et d'économie. De plus, le ministère soutient des projets pour un internet rapide et fiable qui offre aux Premières Nations la possibilité de participer pleinement à l'économie numérique moderne, y compris la création d'entreprises en ligne, l'engagement dans le travail à distance et le développement de compétences numériques. L'accès à internet haute vitesse permet le fonctionnement et l'entretien efficaces d'infrastructures communautaires vitales, telles que les systèmes d'eau et d'eaux usées, et améliore la prestation de services socio-économiques tels que l'éducation, les soins de santé et les services d'urgence et de sécurité publique.

Le transfert soutient la prestation de services agrégés et offre des possibilités d'économies d'échelle grâce à la construction groupée et à la centralisation de services comme l'approvisionnement, la comptabilité, l'assurance, les capacités techniques et les occasions de formation, dont certains peuvent mener à des résultats

socioéconomiques positifs pour les familles et les communautés des Premières Nations.

De plus, les partenaires visés créent des possibilités d'emploi à long terme et à une valeur comparable au marché au sein des communautés, ce qui leur permet d'orienter les changements qu'ils souhaitent pour leurs propres communautés. Par exemple, depuis que la First Nations Capital and Infrastructure Agency of Saskatchewan est détenue et exploitée par les Premières Nations, elle génère des emplois à long terme pour les membres de la communauté et crée des occasions de développement de carrière dans le secteur des travaux publics, de la gestion de l'eau et des eaux usées grâce à des projets pilotes à long terme dans six communautés des Premières Nations.

**Weso'tmk Samqwan Incorporated signe une entente avec le gouvernement du Canada pour établir des services de gestion de l'eau dirigés par les Mi'kmaq au Nouveau-Brunswick**

Weso'tmk Samqwan Incorporated, une organisation autochtone offrant des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sécuritaires, fiables et durables, a signé une entente-cadre avec Services aux Autochtones Canada. L'entente prépare le transfert des services de soutien liés aux systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées du gouvernement du Canada à Weso'tmk Samqwan Incorporated, une étape importante vers l'autodétermination des Premières Nations au Nouveau-Brunswick.

*« Lorsque les communautés autochtones assument la gestion des services essentiels, nous créons un avenir plus fort et plus durable pour notre peuple, et ultimement par notre peuple. Cette entente permet de nous réapproprier la responsabilité des systèmes d'eau qui assurent notre subsistance, en veillant à ce qu'ils soient gérés selon les normes les plus rigoureuses et en ayant à cœur les valeurs Mi'kmaq. »*

Chef George Ginnish

Directeur, Weso'tmk Samqwan Incorporated; chef, Première Nation de Natoaganeg;  
président, North Shore Mi'kmaq Tribal Council

Cette initiative renforce l'engagement du Canada de fournir de l'eau potable sûre dans les réserves grâce à des mesures qui renforcent les infrastructures et soutiennent les lois et la gouvernance des Premières Nations en matière d'eau.

*Weso'tmk Samqwan Incorporated est une organisation à but non lucratif dirigée par les Mi'kmaq, engagée à fournir des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ainsi que du soutien technique, du renforcement des capacités et de la planification financière pour les Premières Nations participantes au Nouveau-Brunswick. Incorporée en 2023, Weso'tmk Samqwan Incorporated est une organisation conçue en fonction d'une orientation stratégique du North Shore Mi'kmaq Tribal Council, représentant sept Nations Mi'kmaq au Nouveau-Brunswick.*

Le [North Shore Mi'kmaq Tribal Council](#) a été incorporé en 1987 en tant qu'organisation à but non lucratif qui sert principalement ses sept Nations membres – les Premières Nations Uqpi'ganjig,

*Oinpegitjoig, Natoaganeg, Metepenagiag, L'nui Menikuk, Tjipögtötjg et Amlamgog – tout en apportant du soutien à 25 autres Premières Nations du Canada atlantique. Le conseil fournit des services, du soutien technique et du renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau et des déchets, de logement et d'infrastructures, de financement des études postsecondaires, de formation et d'emploi, de développement communautaire, de possibilités liées à l'énergie propre, d'intendance environnementale et de coordination des services de santé. La mission du North Shore Mi'kmaq Tribal Council est de favoriser la santé, la durabilité et la prospérité économique de ses Nations membres.*

### **3.7 Développement économique**

Le Ministère continue à travailler en partenariat avec les gouvernements, les organisations et les institutions autochtones pour cerner et à soutenir les occasions qui font progresser les priorités économiques des Autochtones, conformément au principe d'autodétermination.

#### **Promouvoir le développement économique grâce au potentiel des terres des Premières Nations**

Le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les Premières Nations pour accroître le territoire des réserves grâce au processus d'ajouts aux réserves ainsi qu'avec des partenaires sur des initiatives qui visent à redonner aux communautés des Premières Nations le contrôle et la prise de décision quant à l'utilisation de leurs terres. Avec plus de terres et de ressources sous leur contrôle, les Premières Nations bénéficient d'une plus grande autodétermination dans la planification économique et le développement communautaire.

Un ajout à une réserve est le processus d'ajout de terres à une réserve d'une Première Nation ou de création d'une nouvelle réserve pour les Premières Nations qui n'en ont pas. Les ajouts aux réserves aident à développer l'économie autochtone, soutiennent l'autodétermination et font en sorte que le Canada respecte son obligation juridique en restituant les terres dues aux Premières Nations en vertu des traités historiques et d'autres ententes de règlement.

Les Premières Nations sont intéressées à ajouter des terres à leurs réserves afin de tirer parti des possibilités de développement économique, en particulier dans les milieux urbains, ou pour accueillir des logements et d'autres infrastructures publiques à mesure que leurs communautés croissent. L'expansion des terres de réserve peut créer de la richesse et une durabilité économique pour les Premières Nations en offrant des occasions d'investissements, d'affaires, de tourisme, d'agriculture et de développement des ressources naturelles, ce qui permet de générer des revenus et de créer des possibilités d'emploi.

Dans le budget de 2021, Services aux Autochtones Canada a reçu 32,2 millions de dollars sur quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) pour accélérer le processus d'ajouts

aux réserves et réduire l'arriéré dans ce domaine. Grâce à cet investissement, le Canada a renforcé la capacité en matière d'ajouts aux réserves, tant à l'interne que chez les Premières Nations, ce qui a entraîné une augmentation annuelle des dossiers approuvés en 2024-2025. Le cadre financier de 2025-2026 prévoyait le renouvellement de cette somme pour un an. Au cours du prochain exercice, SAC cherchera à obtenir du financement pour des années de financement supplémentaires.

#### Jalons importants pour l'exercice 2024-2025

- Le Canada a approuvé 67 ajouts aux réserves, ajoutant environ 132 150 acres de terres aux réserves, ce qui a dépassé la moyenne des cinq années précédentes de 40 approbations par an.
- Le Canada a également soutenu plus de 40 Premières Nations par l'entremise de divers éléments techniques (évaluations environnementales des sites, levés, recherches de titres, services juridiques, etc.) du processus d'ajout aux réserves.
- Le Canada a financé l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones et trois de ses organisations régionales affiliées pour fournir une formation et du soutien technique sur les ajouts aux réserves pour les Premières Nations membres.

Il est important de noter que le processus d'ajouts aux réserves n'est pas seulement un moyen de développement économique. Il peut être utilisé pour restituer des terres aux Premières Nations afin de répondre aux obligations juridiques nationales et internationales du Canada, protéger le patrimoine culturel des Premières Nations, notamment en restituant le contrôle des sites sacrés, préserver les zones écologiques à risque et fournir de l'espace pour le logement et les infrastructures.

Services aux Autochtones Canada soutient également deux initiatives qui rendent, à juste titre, aux communautés des Premières Nations la prise de décision sur les terres de réserve.

Le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve fournit aux Premières Nations un financement pour soutenir la formation et l'embauche de gestionnaires des terres dans les communautés. Ceux-ci peuvent ensuite assumer certaines des responsabilités de Services aux Autochtones Canada en matière de gestion des terres, des ressources et de l'environnement des réserves en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Les gestionnaires des terres aident les communautés des Premières Nations à croître sur le plan économique en assumant la gestion des baux, des permis, des levés et de la planification de l'utilisation des terres. Cela transforme le potentiel des terres des Premières Nations en possibilités économiques réelles. Bien que l'administration du programme ne soit pas actuellement transférée aux partenaires, son volet de formation, le Programme d'attestation professionnelle en gestion des terres, est entièrement administré par l'Association nationale des gestionnaires des

terres autochtones.

- Le budget de 2023 a réservé la somme de 30 millions de dollars sur cinq ans (2023-2024 à 2027-2028) pour élargir et améliorer le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve. Grâce à cet investissement, un financement de base a été établi en 2024-2025 pour les participants au programme (70 000 \$ pour les Premières Nations à l'échelle opérationnelle). Le programme permettra maintenant de soutenir entre 25 et 44 nouveaux participants d'ici 2027-2028. En mars 2025, le programme a accueilli 20 nouveaux participants, portant le nombre total de Premières Nations participantes à 148.

En 2024-2025, le programme et ses partenaires autochtones, l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones et les associations régionales des terres, ont également entamé des discussions pour avoir une vision commune des nouveaux rôles et responsabilités, ainsi que des relations renforcées entre les partenaires de mise en œuvre. Cela soutient le mandat du Ministère en matière de transfert de services et met au premier plan les voix des partenaires autochtones au sein du programme.

Pour les Premières Nations qui souhaitent gérer leurs terres en dehors du cadre de la *Loi sur les Indiens*, l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations est une entente de nation à nation par laquelle les Premières Nations reprennent l'administration et le contrôle de leurs terres de réserve, de leurs ressources naturelles et de leur environnement. En se retirant de l'application des 44 articles relatifs aux terres de la *Loi sur les Indiens*, les Premières Nations participantes exercent leurs droits inhérents et leurs responsabilités pour répondre aux priorités communautaires liées aux terres, saisir les possibilités de développement économique, mettre en œuvre leurs propres lois pour l'utilisation et la gestion des terres, et mieux gérer les intérêts fonciers et le régime foncier. En gérant leurs propres terres, les Premières Nations peuvent rechercher des possibilités de développement économique qui leur permettent d'évoluer au rythme des affaires, ce qui encourage une augmentation des activités économiques et des investissements sur leurs terres de réserve. Cette initiative dirigée par les Premières Nations est principalement mise en œuvre par des partenaires, le Conseil consultatif des terres et le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations, qui offrent des activités de sensibilisation, de la formation, du renforcement des capacités, des services techniques et du soutien continu aux Premières Nations qui ont atteint le niveau opérationnel.

- Le budget de 2023 a permis d'allouer 187 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2023-2024, et 34,5 millions de dollars par an de manière continue pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations, ainsi que l'ajout de 50 nouveaux participants.
- En mars 2025, 217 Premières Nations étaient signataires de l'Accord-cadre, dont

118 en étaient à la phase opérationnelle et géraient leurs terres grâce à des codes fonciers approuvés par la collectivité.

Bien que la *Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations* relève de la responsabilité du ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, Services aux Autochtones Canada conserve la responsabilité de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et fournit un soutien opérationnel aux Premières Nations et aux partenaires.

Services aux Autochtones Canada poursuit l'exploration des possibilités de transfert de la responsabilité des programmes et du soutien liés à la mise en œuvre de l'Accord-cadre aux partenaires. Le Ministère a transféré au Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations l'octroi du financement pour le développement, du financement fondé sur des propositions et du financement pour la planification de l'utilisation des terres. En 2023, le Centre a également assumé la responsabilité de l'évaluation des nouveaux participants des Premières Nations à l'Accord-cadre.

### **Soutenir la progression du développement des entreprises**

Le Programme d'entrepreneuriat autochtone soutient le développement économique en réduisant les obstacles pour les entrepreneurs des Premières Nations, des Inuit et des Métis, et en augmentant l'accès au capital pour promouvoir la création ou l'expansion d'entreprises autochtones partout au pays. Le volet Accès au capital du Programme d'entrepreneuriat autochtone est mis en œuvre par le réseau composé de plus de 50 institutions financières autochtones de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, ainsi que par les cinq sociétés de financement métisses.

En 2015, l'administration du programme a été transférée à l'Association nationale des sociétés autochtones de financement à sa demande, ce qui signifie qu'elle gère maintenant le programme, son budget, ainsi que sa mise en œuvre.

En 2019, un modèle de prestation pour les Métis a été élaboré, et deux des cinq sous-composantes du programme ont été transférées aux sociétés de financement métisses. Pour l'exercice financier 2024-2025, les cinq sociétés de financement métisses devraient administrer et mettre en œuvre toutes les sous-composantes du programme. La création d'un sous-volet propre aux Métis du volet Accès au capital du Programme d'entrepreneuriat autochtone représente une avancée considérable des programmes fondés sur les distinctions.

Des discussions sont en cours entre Services aux Autochtones Canada et les partenaires inuits pour explorer la possibilité d'avoir un modèle de prestation propre aux Inuit.

Le volet Accès au capital du Programme d'entrepreneuriat autochtone favorise l'autonomie en aidant les institutions financières autochtones à accéder au capital

provenant de sources comme le Fonds de croissance autochtone de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement lancé en 2021. Le programme offre un soutien aux institutions financières autochtones pour compenser les coûts d'intérêt associés à l'accès au capital du Fonds de croissance autochtone, ce qui les aide à récupérer les coûts d'emprunt. Le Fonds investit maintenant dans des institutions financières autochtones partout au pays, augmentant leur capacité de prêt et aidant les entreprises autochtones à obtenir du capital abordable. Ainsi, le volet Accès au capital du Programme d'entrepreneuriat autochtone contribue à répondre à la demande accumulée pour des prêts à des entreprises autochtones, ainsi que pour de plus grandes entreprises, afin d'augmenter le nombre d'entrepreneurs autochtones au Canada.

À la suite de l'annonce du budget de 2024 concernant l'allocation d'un financement supplémentaire de 350 millions de dollars sur cinq ans, Services aux Autochtones Canada et ses partenaires collaborent pour moderniser le volet Accès au capital du Programme d'entrepreneuriat autochtone afin de mieux refléter les priorités des entrepreneurs autochtones. Cela comprend l'introduction de nouvelles sous-composantes pour améliorer l'accès au programme pour les personnes autochtones traditionnellement sous-représentées dans ce programme, notamment les femmes et les jeunes. Un manuel de politiques mis à jour est présentement élaboré conjointement.

### **Faire progresser l'affirmation de la compétence sur le pétrole et le gaz des terres des Premières Nations**

En 1996, le Ministère a signé un protocole d'entente avec le Conseil des ressources indiennes dans le but commun de transférer le contrôle des ressources pétrolières et gazières sur les terres de réserve aux Premières Nations. Ce protocole d'entente a jeté les bases d'une approche progressive pour transférer la compétence, en accord avec la reconnaissance du droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale.

Au cours de la dernière année, Pétrole et gaz des Indiens du Canada a poursuivi sa collaboration avec les Premières Nations et le Conseil des ressources indiennes pour faire progresser cet objectif.

Cette initiative soutient les Premières Nations dans l'affirmation de leur compétence sur les ressources pétrolières et gazières se trouvant sur leurs terres. Pétrole et gaz des Indiens du Canada et le Conseil des ressources indiennes préparent maintenant les prochaines phases du protocole d'entente (phases II et III). L'accent continuera d'être mis sur l'élaboration conjointe de stratégies et d'options pour la voie à suivre. Bien qu'il reste beaucoup à faire, Pétrole et gaz des Indiens du Canada continue à travailler en collaboration pour soutenir une approche dirigée par les Premières Nations.

## **Soutenir le développement économique des communautés des Premières Nations et des Inuit au sud du 60<sup>e</sup> parallèle**

Lorsqu'une communauté voit une possibilité économique, des programmes fondés sur des propositions comme le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques peuvent combler le manque de financement pour aider la communauté à acquérir, à créer ou à développer une entreprise, ou à créer une infrastructure économique qui mènera à deux nouvelles entreprises ou plus. Ces entreprises communautaires génèrent des revenus qui sont utilisés pour financer d'autres programmes et services pour les membres.

Le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques finance en moyenne 23 projets par an partout au pays grâce à l'enveloppe nationale. En 2024-2025, jusqu'à 494 emplois durables à temps plein devraient être créés sur huit ans grâce aux investissements de Services aux Autochtones Canada.

Dans le cadre de l'évaluation du programme Capacité et état de préparation en matière de développement économique du Programme des services relatifs aux terres et au développement économique et du Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques en 2023-25, des informateurs importants des communautés ont été interrogés sur leur vision du transfert des programmes économiques communautaires et de leur appui à cet égard. Les commentaires recueillis seront utilisés pour planifier l'approche du programme en matière de transfert. Le rapport final d'évaluation et le plan d'action de la direction seront disponibles en 2025-2026.

### **Protection de l'environnement**

La protection et l'intégrité environnementales des terres de réserve sont depuis longtemps une priorité par les Premières Nations et sont essentielles à la santé sociale, culturelle et économique des communautés.

Le Programme des sites contaminés dans les réserves appuie l'évaluation et l'assainissement de sites contaminés dans les réserves. Le programme vise à réduire et, si possible, à éliminer les risques pour la santé humaine et l'environnement posés par les contaminants environnementaux tels que le plomb, l'arsenic, le mercure, les hydrocarbures pétroliers et les biphényles polychlorés. Depuis 2005, le programme a permis de fermer 2 435 sites contaminés présumés et connus dans les réserves. Il est important d'évaluer et d'assainir les sites contaminés dans les réserves pour restaurer la capacité des communautés à utiliser leurs terres en toute sécurité, de manière à soutenir les possibilités économiques, le mieux-être social et les activités traditionnelles. Grâce à un programme de paiements de transfert, les Premières Nations acquièrent une expérience pratique et une expertise technique dans la réalisation de projets et renforcent leurs compétences en matière de gestion des sites contaminés.

- Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 décembre 2024, le programme a permis d'entreprendre des activités d'évaluation sur 39 sites, des activités de gestion des risques/de réhabilitation sur 105 sites, et de fermer 113 sites.

L'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations octroie des fonds aux Premières Nations pour qu'elles conçoivent des systèmes durables de gestion des déchets solides grâce à des infrastructures modernes, à des activités de fonctionnement et d'entretien, à de la formation et à des partenariats. Les investissements dans les systèmes de gestion des déchets solides sont essentiels pour protéger les sources d'eau potable, atténuer les dommages à l'environnement et à la santé humaine et favoriser la santé mentale et le mieux-être.

Depuis le lancement de l'initiative en 2016, le pourcentage de communautés des Premières Nations disposant d'un système de gestion des déchets adéquat est passé de 2 % à 50 %. L'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations verse des fonds aux Premières Nations, aux conseils tribaux ou aux organisations des Premières Nations pour des services et des projets de gestion des déchets, et soutenir le renforcement des capacités dans les réserves des Premières Nations. Grâce à des partenariats réussis avec des organisations des Premières Nations pour fournir des services de gestion des déchets aux communautés membres et grâce à des ententes pluriannuelles, le programme passe graduellement du financement fondé sur des propositions vers un modèle de planification d'investissement dirigé par la communauté.

- Entre 2016 et le 31 décembre 2024, l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations a permis d'investir 659,5 millions de dollars pour soutenir 1 304 projets de gestion des déchets solides bénéficiant à 610 Premières Nations et desservant environ 480 000 personnes.

Services aux Autochtones Canada travaille avec les Premières Nations et les organisations autochtones représentatives pour explorer des options visant à améliorer la protection de l'environnement sur les terres de réserve. Pour ce faire, du soutien législatif, réglementaire et lié aux capacités est nécessaire pour atteindre les objectifs des Premières Nations et soutenir l'intendance de leurs terres. Ce travail commencera par la gestion des déchets et des décharges non autorisées.

En novembre 2024, Services aux Autochtones Canada a créé une table conjointe sur la gestion des déchets des Premières Nations composée de représentants fédéraux, d'organisations représentatives des Premières Nations et d'experts techniques des Premières Nations. La table conjointe se réunit régulièrement pour élaborer des options visant à améliorer les pratiques de gestion des déchets et à traiter les décharges non autorisées sur les terres de réserve. Dans le cadre de ce travail, la table conjointe évalue plusieurs mécanismes pour soutenir une gestion efficace des déchets dans les communautés, y compris la réglementation, l'application de la loi, la conformité et le renforcement des capacités. Ce travail contribuera à traiter l'une des principales

sources de contamination sur les terres de réserve, à orienter la voie à suivre pour améliorer la gestion des déchets dans les réserves et à donner aux Premières Nations un plus grand contrôle sur la gestion des terres de réserve et de l'environnement local.

### **3.8 Approches locales et régionales à l'égard de la gestion des urgences et de la sécurité des communautés**

Les gouvernements des Premières Nations dirigent l'évaluation des besoins immédiats de leurs communautés et la détermination de la marche à suivre appropriée en cas d'urgence. Alors que les situations d'urgence comme les feux de forêt, les inondations et les ouragans augmentent en fréquence et en intensité, il est primordial de disposer de coordonnateurs communautaires de gestion des urgences.

Services aux Autochtones Canada s'appuie sur les investissements découlant du budget de 2019 pour aider à combler les lacunes en matière de capacité de gestion des urgences. Le Ministère travaille activement à renforcer la capacité de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations afin de mieux répondre au nombre croissant d'urgences. Cela comprend des investissements dans un plus grand nombre de postes dédiés à la gestion des urgences et l'établissement d'ententes multilatérales qui soutiennent des réponses plus solides et mieux coordonnées. Grâce à des investissements ciblés, Services aux Autochtones Canada soutient les Premières Nations dans le leadership en matière de préparation, de réponse et de rétablissement en cas d'urgence. Cette approche garantit que les services de gestion des urgences sont adaptés sur le plan culturel, axés sur la communauté et durables.

Services aux Autochtones Canada soutient l'amélioration des initiatives de gestion des urgences qui correspondent aux besoins, aux visions et aux contextes individuels des partenaires des Premières Nations. Au cours de la dernière année dans l'ensemble du Canada, le Ministère a permis de faire progresser l'engagement des provinces et des territoires en faveur de l'élaboration d'ententes multilatérales de services de gestion des urgences. Ce travail est compatible avec le mandat de la ministre de transférer la gestion et le contrôle des services aux gouvernements des Premières Nations ainsi que d'investir dans l'évolution de la gouvernance et de la prestation de services pour la gestion des urgences des Premières Nations.

La création de nouvelles ententes de services multilatérales de gestion des urgences vise à :

- inclure les Premières Nations en tant que partenaires à part entière et égaux avec le Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la gestion des urgences;
- soutenir le droit à l'autodétermination des Premières Nations;

- soutenir l'inclusion de tous les partenaires dans les mécanismes de prise de décision et de mise en œuvre;
- établir un mandat de base pour le transfert de services;
- garantir que des services de gestion des urgences de grande qualité et adaptés sur le plan culturel sont fournis aux Premières Nations et sont comparables à ceux offerts hors réserve.

Grâce au Programme d'aide à la gestion des urgences, en 2024-2025, Services aux Autochtones Canada a soutenu plus de 260 postes de coordonnateurs de la gestion des urgences dans les communautés et organisations des Premières Nations. Ce nombre devrait augmenter pour passer à plus de 290 postes au début de 2025. Les coordonnateurs de la gestion des urgences jouent un rôle essentiel lors des situations d'urgence et sont souvent les personnes-ressources principales entre la communauté, le Ministère, les organismes provinciaux et territoriaux, et d'autres prestataires de services. Leur présence améliore la préparation, facilite la communication et aide à adapter les plans d'urgence pour répondre efficacement aux enjeux particuliers auxquels la communauté est confrontée, améliorant ainsi la résilience et les résultats des interventions.

En août 2024, Services aux Autochtones Canada a annoncé l'octroi d'une somme de 2,4 millions de dollars sur cinq ans pour la Confederacy of Mainland Mi'kmaq afin d'améliorer l'aide à la gestion des urgences dans les communautés. Plus précisément, suite à cette annonce, huit communautés des Premières Nations en Nouvelle-Écosse seront soutenues pour se préparer aux situations d'urgence et y répondre tout en ayant accès à des services dans ce domaine qui sont comparables à ceux des autres résidents de leur province. Le Ministère finance déjà trois postes de coordonnateurs pour la Confederacy of Mainland Mi'kmaq et l'Union of Nova Scotia Mi'kmaq. Ce nouveau financement porte le total à onze coordonnateurs, soit plus du double de la capacité actuelle. Ce nouvel investissement sera réparti équitablement entre les Premières Nations d'Annapolis Valley, de Bear River, de Glooscap, de Millbrook, de Pictou Landing, Sipekne'katik, Wasoqopa'q (Acadia) et la Nation des Mi'kmaq de Paqtnkek.

Dans la foulée de plusieurs tables multilatérales partout au pays, les partenaires des Premières Nations ont rapidement dirigé les fonds disponibles du Programme d'aide à la gestion des urgences vers la création de nouveaux postes de coordonnateurs de la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations et les conseils tribaux. En 2025-2026, le Ministère prévoit d'augmenter encore davantage le nombre de postes financés. Services aux Autochtones Canada augmente également les postes de coordonnateurs de la gestion des urgences dans les communautés considérées comme à risque élevé de faire face à des urgences. Actuellement, plus de 80 % de ces

communautés à risque élevé ont accès à un coordonnateur, soit au sein de leur communauté, soit par l'intermédiaire de leur conseil tribal.

### **3.9 Mise à jour sur la *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens***

Au cours de 2024-25, des efforts législatifs ont été déployés pour faire progresser le projet de loi C-38, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens* (nouveaux droits à l'inscription) et le projet de loi C-61, Loi sur l'eau propre des Premières Nations.

#### **Projet de loi C-38, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens* (nouveaux droits à l'inscription)**

En 2021, le litige *Nicholas contre AGC Charter* a été déposé par 16 plaignants touchés par l'émancipation. Celui-ci visait à mettre fin aux inégalités et à l'exclusion auxquelles sont confrontées les personnes ayant des antécédents familiaux d'émancipation en vertu des versions antérieures de la *Loi sur les Indiens*. Services aux Autochtones Canada a donc tenu des activités de mobilisation d'août à décembre 2022 pour guider la rédaction des modifications législatives à la *Loi sur les Indiens*.

Le 14 décembre 2022, le projet de loi C-38, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens* (nouveaux droits à l'inscription), a été déposé au Parlement. Le projet de loi était en suspens en attendant la reprise du débat en deuxième lecture à la Chambre des communes lors de la dissolution du Parlement le 23 mars 2025 pour les élections fédérales.

Le projet de loi C-38 visait à aborder quatre domaines liés à l'émancipation, à la radiation individuelle, à la réinscription et à l'appartenance à la bande natale, ainsi qu'au langage désuet et offensant lié aux personnes à charge. La loi proposée répondait également aux préoccupations soulevées depuis longtemps par les Premières Nations et les autres personnes touchées par les iniquités résiduelles qui subsistent dans la *Loi sur les Indiens*. Par exemple, le projet de loi aurait garanti que les membres des Premières Nations ayant des antécédents familiaux d'émancipation auraient droit à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qu'ils pourraient transférer le droit à l'inscription à leurs descendants.

- Si elles étaient adoptées, les modifications de la loi proposées auraient comme résultats :
  - de garantir que les personnes ayant des antécédents familiaux d'émancipation soient traitées de la même manière que celles qui n'en ont pas;
  - de permettre aux personnes qui souhaitent que leur nom soit retiré du Registre des Indiens de demander son retrait;

- de permettre aux femmes qui ont été automatiquement transférées à la Première Nation de leur mari et à leurs descendants de demander une réaffiliation à leur Première Nation natale;
- de supprimer des termes désuets concernant les personnes à charge de la *Loi sur les Indiens*.

Des informations détaillées sur le projet de loi C-38 se trouvent dans le [Rapport annuel sur l'inscription en vertu de la \*Loi sur les Indiens\*, l'appartenance aux Premières Nations et les cartes de statut 2023](#).

En plus de l'octroi de droits et des problèmes liés à l'ancien projet de loi C-38, les membres des Premières Nations continuent de faire face à d'autres inégalités en matière d'enregistrement liées à la coupure de deuxième génération, entre autres.

La critique du champ d'application étroit de l'ancien projet de loi C-38 a été atténuée par le lancement du Processus de collaboration sur l'exclusion après la deuxième génération et les seuils de vote en vertu de l'article 10 en novembre 2023 pour traiter certaines des inégalités restantes en matière d'enregistrement et d'adhésion.

Des informations détaillées sur l'ancien projet de loi C-38 et d'autres réformes de la *Loi sur les Indiens* peuvent être trouvées sur le site web du SAC.

### **Projet de loi C-61, *Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations***

L'entente de règlement relative au recours collectif sur les avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations 2021 engageait le Canada à déployer tous les efforts raisonnables pour élaborer et présenter, en collaboration avec les Premières Nations, un projet de loi visant à remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, abrogée en 2013.

En décembre 2023, après un processus de mobilisation dirigé par les Autochtones, le projet de loi C-61, *Loi sur l'eau propre des Premières Nations*, a été présenté au Parlement. Le projet de loi C-61 visait à reconnaître et à affirmer le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale en ce qui concerne l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur, dans et sous les terres des Premières Nations. Le projet de loi était à l'étape du rapport à la Chambre des communes lors de la dissolution du 44<sup>e</sup> Parlement le 23 mars 2025 pour les élections fédérales.

La loi proposée a été élaborée grâce à une mobilisation des Premières Nations. Services aux Autochtones Canada a collaboré directement avec les titulaires de droits des Premières Nations, notamment les Premières Nations signataires de traités modernes et les Premières Nations autonomes, par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives et des organisations des Premières Nations, notamment l'Assemblée des Premières Nations et le Comité consultatif des Premières Nations sur

la salubrité de l'eau potable, afin de veiller à ce que le projet de loi reflète les besoins et les priorités des Premières Nations.

- S'il est adopté, le projet de loi C-61 aurait comme résultats ce qui suit :
  - reconnaître et affirmer le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale, ainsi qu'à la compétence en matière d'eau, de sources d'eau, d'eau potable, d'eaux usées et d'infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations;
  - soutenir les Premières Nations dans la protection des sources d'eau et l'entretien des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées de manière autodéterminée;
  - obliger le gouvernement fédéral à continuer à financer les investissements dans l'infrastructure hydraulique de manière adéquate et durable;
  - conduire à l'application de normes minimales en matière d'eau potable dans chaque Première Nation et jeter les bases de la création d'une institution de l'eau dirigée par les Premières Nations pour soutenir les communautés.

## **Conclusion : Principales priorités pour l'année à venir**

Bien que le Ministère, en étroite collaboration avec les peuples et les organisations autochtones, ait fait des progrès cette année dans la réalisation des éléments de son mandat liés au transfert de responsabilités et à la réduction des écarts socioéconomiques, il reste encore beaucoup de travail à faire au cours de la prochaine année. À l'avenir, le Ministère continuera de faire progresser son mandat, axé sur la reconnaissance des droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en conformité avec l'Article 35 de la Constitution et la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ce travail sera effectué en partenariat avec les partenaires des Premières Nations, Inuits et Métis pour promouvoir et réaliser leurs droits grâce une approche fondée sur les distinctions. De plus, le Ministère soutiendra les processus dirigés par les Autochtones pour promouvoir l'autodétermination et l'exercice de la compétence dans des domaines prioritaires tels que l'éducation, la santé, les services aux enfants et aux familles, et la sécurité communautaire. Le présent rapport offre l'occasion d'examiner de plus près les initiatives de transfert passées et d'évaluer comment le Ministère soutient ces efforts, en garantissant à la fois l'efficacité interne et la réalisation effective de la vision d'autodétermination des partenaires autochtones.

Services aux Autochtones Canada continuera d'appuyer la progression des initiatives sur les données dirigées par les Autochtones et de soutenir les progrès vers la réduction des écarts socioéconomiques en améliorant les services actuels. Le Ministère continuera de travailler avec ses partenaires autochtones pour réformer le système de protection de l'enfance et mettre en œuvre la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, et pour faire progresser le

transfert de compétence dans le domaine des services à l'enfance et à la famille au moyen d'accords de coordination. La poursuite du financement du principe de Jordan et de l'Initiative pour les enfants Inuits demeurera au cœur de ces efforts, en veillant à ce que les enfants autochtones aient accès à des services de haute qualité et culturellement sûrs. De plus, le Ministère cherchera à augmenter les investissements dans la santé mentale des Autochtones, les centres de guérison et de bien-être, et les centres d'amitié, en veillant à ce que des soutiens essentiels soient disponibles pour les personnes dans le besoin.

Bâtir une économie forte, c'est s'assurer que tout le monde a des possibilités. L'éducation et la formation professionnelle sont des voies fondamentales vers le développement économique, mais trop d'Autochtones font encore face à des obstacles systémiques. Pour y remédier, le gouvernement accélérera le financement de l'accès à l'éducation postsecondaire, ce qui permettra à un plus grand nombre d'étudiants des Premières Nations, des Inuits et des Métis de poursuivre leurs études tout en investissant dans l'infrastructure connexe. Soutenir les partenaires dans leur travail en faveur d'une éducation autodéterminée, comme le prévoit la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration)*, demeure une priorité clé pour le Ministère. À cette fin, Services aux Autochtones Canada continuera d'appuyer l'éducation primaire et secondaire dans les réserves afin que les enfants des Premières Nations puissent apprendre dans des environnements enrichis par leur langue, leur culture et leur communauté.

Services aux Autochtones Canada continue d'aider les peuples autochtones à faire progresser leur autodétermination. Le renforcement des relations avec les partenaires autochtones demeure essentiel aux efforts continus visant à transférer la responsabilité des services et à combler les écarts socio-économiques. Le Ministère continuera de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de faire progresser la réconciliation économique grâce à une approche fondée sur les distinctions, y compris des réformes permettant des initiatives dirigées par les Autochtones. Ce travail est essentiel pour appuyer les communautés autochtones à surmonter les injustices économiques de longue date causées par le colonialisme de peuplement et à s'assurer qu'elles disposent des outils nécessaires pour façonner leur propre avenir économique.

## Annexe

Tableau 1 : Emplois salariés occupés par des Autochtones, 2022, par sexe, provinces et territoires

Provinces et territoires	Nombre d'emplois salariés			Proportion d'emplois salariés par sexe (en pourcentage du total)	
	(En milliers)			Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Total		
Terre-Neuve et Labrador	9,0	10,3	19,3	46,6	53,4
Île-du-Prince-Édouard	0,6	0,8	1,4	42,9	57,1
Nouvelle-Écosse	11,2	12,6	23,8	47,1	52,9
Nouveau-Brunswick	7,1	7,2	14,3	49,7	50,3
Québec	49,9	46,7	96,6	51,7	48,3
Ontario	99,1	99,8	198,9	49,8	50,2
Manitoba	49,1	49,9	99,0	49,6	50,4
Saskatchewan	33,4	36,3	69,7	47,9	52,1
Alberta	64,8	64,1	128,9	50,3	49,7
Colombie-Britannique	70,7	70,1	140,8	50,2	49,8
Yukon	2,7	3,3	6,0	45,0	55,0
Territoires du Nord-Ouest	5,9	6,4	12,3	48,0	52,0
Nunavut	8,6	7,2	15,8	54,4	45,6
<b>Canada (Total)</b>	<b>412,1</b>	<b>414,7</b>	<b>826,8</b>	<b>49,8</b>	<b>50,2</b>

Source : Services aux Autochtones Canada, Tableaux personnalisés, Compte économique des peuples autochtones, 2022.

Tableau 2 : Emplois salariés occupés par des Autochtones, 2022, par sexe et secteur

Industrie	Nombre d'emplois salariés (En milliers)			Proportion d'emplois salariés par sexe (En pourcentage du total)	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	9,6	3,1	12,7	75,6	24,4
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	18,4	4,3	22,7	81,1	18,9
Services publics	4,5	1,3	5,8	77,6	22,4
Construction	65,0	12,3	77,3	84,1	15,9
Fabrication	30,9	10,5	41,4	74,6	25,4
Commerce de gros	15,2	6,4	21,6	70,4	29,6
Commerce de détail	40,2	49,4	89,6	44,9	55,1
Transport et entreposage	25,6	10,8	36,4	70,3	29,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	4,7	3,6	8,3	56,6	43,4
Finances et assurances	5,5	12,0	17,5	31,4	68,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail	6,6	4,8	11,4	57,9	42,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	12,3	12,9	25,2	48,8	51,2
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,3	0,4	0,7	42,9	57,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	20,1	15,3	35,4	56,8	43,2
Services d'enseignement	17,1	41,9	59,0	29,0	71,0
Soins de santé et assistance sociale	22,2	91,9	114,1	19,5	80,5
Arts, spectacles et loisirs	6,0	6,3	12,3	48,8	51,2
Hébergement et services de restauration	23,6	36	59,6	39,6	60,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	13,4	17,2	30,6	43,8	56,2
Administrations publiques	70,9	74,3	145,2	48,8	51,2
<b>Ensemble des industries</b>	<b>412,1</b>	<b>414,7</b>	<b>826,8</b>	<b>49,8</b>	<b>50,2</b>

Source : Services aux Autochtones Canada, Tableaux personnalisés, Compte économique des peuples autochtones, 2022.

---

<sup>i</sup> Remarque : bien que le transfert des responsabilités ministérielles relève du mandat de Services aux Autochtones Canada, l'autonomie gouvernementale ne relève pas de celui-ci, car la négociation et la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale sont la responsabilité de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

<sup>ii</sup> Statistique Canada. (2 avril 2024). Compte économique des peuples autochtones. 2012 à 2021. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240402/dq240402a-fra.htm>.

<sup>iii</sup> Le contenu de ce projet a été présenté aux organisations autochtones, qui ont fourni leurs commentaires par l'intermédiaire du Centre de la statistique et des partenariats autochtones (CSPA) de Statistique Canada, y compris le Congrès des peuples autochtones et le Conseil de gestion financière des Premières Nations.

<sup>iv</sup> Tandis que les données du Recensement de la population et de l'Indice de bien-être des communautés (IBC) sont publiées tous les cinq ans, le Compte économique des peuples autochtones (CEPA) est mis à jour annuellement, ce qui en fait une source d'information plus à jour.

<sup>v</sup> Voir Statistique Canada. (2 avril 2024). Compte économique des peuples autochtones. 2012 à 2021. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240402/dq240402a-fra.htm>.

<sup>vi</sup> Les autres identités autochtones comprennent les personnes qui ne se sont pas déclarées comme membres des Premières Nations (Indiens d'Amérique du Nord), Métis ou Inuits, mais qui ont déclaré avoir le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités ou être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne.